



LA FRANCE S'ENGAGE

FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE

RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2014



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Priorité Jeunesse



CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.

N'hésitez pas à les consulter.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION DU FEJ EN 2014

1.1.	PROJETS EN COURS ET LANCEMENT DE L'INITIATIVE « LA FRANCE S'ENGAGE »	6
1.1.1	Projets en cours	6
1.1.2	Réalisation de la programmation sur le Plan Priorité Jeunesse	7
1.1.3	Lancement du chantier présidentiel « La France s'engage »	8
1.2.	CAPITALISATION, VALORISATION ET APPROPRIATION DES ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIMENTATIONS	9
1.2.1.	Capitalisation des pratiques des acteurs	9
1.2.2.	Capitalisation et valorisation des résultats des évaluations	11
1.2.3.	Des expérimentations aux instruments de politiques publiques	16

PARTIE 2 : STATISTIQUES SUR LES PROJETS ET LES BÉNÉFICIAIRES

2.1	LES EXPÉRIMENTATIONS DU FEJ ET L'ACTIVITÉ 2014	19
2.2	LES BÉNÉFICIAIRES DU FEJ	22

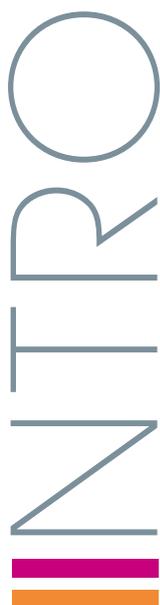
PARTIE 3 : PERSPECTIVES POUR 2015 25

ANNEXES

1.	NOTE DE PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS APDISCRI
2.	NOTE DE PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS APOJ
3.	NOTE DE PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS APEP
4.	NOTE DE PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS CULTURE
5.	NOTE DE PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS APDOM4
6.	NOTE DE PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS AP5

CONSEIL D'UTILISATION

Cliquez sur les chiffres pour accéder directement à la rubrique.



L'activité du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) s'est poursuivie en 2014 entre lancement d'expérimentations nouvelles et capitalisation et valorisation des enseignements des expérimentations au bénéfice des politiques publiques en faveur des jeunes.

La programmation des appels à projets liés **à la mise en œuvre du Plan Priorité Jeunesse a été réalisée avec succès** et a permis la sélection et le soutien de près de 100 projets s'intéressant aux problématiques de lutte contre les discriminations, de soutien aux organisations de jeunes créées et portées par des jeunes, de prévention des violences sexistes, d'aide à la mobilité inclusive et à l'insertion professionnelle, à l'accès aux activités périscolaires et aux initiatives d'accès précoce à la culture et au développement de l'éducation populaire pour et par les jeunes.

De nombreuses **publications de capitalisation et de valorisation des enseignements** ont été éditées sous forme de notes de synthèse thématiques de présentation des enseignements ou de publications conjointes avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire réalisées par la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, telles qu'un ouvrage collectif publié dans le cadre de la convention signée par l'INJEP avec la Documentation Française et deux numéros spéciaux de la revue de l'INJEP « Jeunesse Etudes et Synthèse ».

Le FEJ poursuit donc sa **mission de partage des enseignements** destinée au plus grand nombre d'acteurs concernés par l'orientation des politiques publiques en faveur des jeunes.

L'année 2014 a également été source de renouveau pour le FEJ qui est devenu l'instrument opérationnel et financier de l'**initiative présidentielle intitulée « La France s'engage »**. Le Groupe Total, partenaire historique du FEJ, participe également de ce nouveau dispositif qui est partiellement financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « **projets innovants en faveur de la jeunesse** ».

Cette initiative s'inscrit dans la lignée des missions du FEJ. En effet, l'objet du FEJ est d'être un levier pour les structures dans la mise en œuvre de dispositifs innovants, en permettant une évaluation externe dont l'objet est notamment de déterminer si le projet est replicable voir généralisable afin de bénéficier à l'ensemble des jeunes du territoire, et également d'éclairer les pouvoirs publics sur les futures politiques de jeunesse. Le programme « La France s'engage » s'inscrit dans ce processus en partant de la détection d'actions innovantes dont il soutient, via un programme d'essaimage, **le changement d'échelle** dès lors que ces actions ont fait la preuve de leur efficacité.

Fidèle à ses principes, le FEJ soutient ces projets en prévoyant l'accompagnement des structures dans leur changement d'échelle territoriale, ainsi que l'évaluation permettant d'appréhender et mesurer le processus d'essaimage. Ce travail de soutien aux projets d'innovation sociale génère une réflexion collective qui contribue à préfigurer les politiques publiques de demain.

PARTIE 1 : ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION DU FEJ EN 2014

1.1 PROJETS EN COURS ET LANCEMENT DE L'INITIATIVE « LA FRANCE S'ENGAGE »

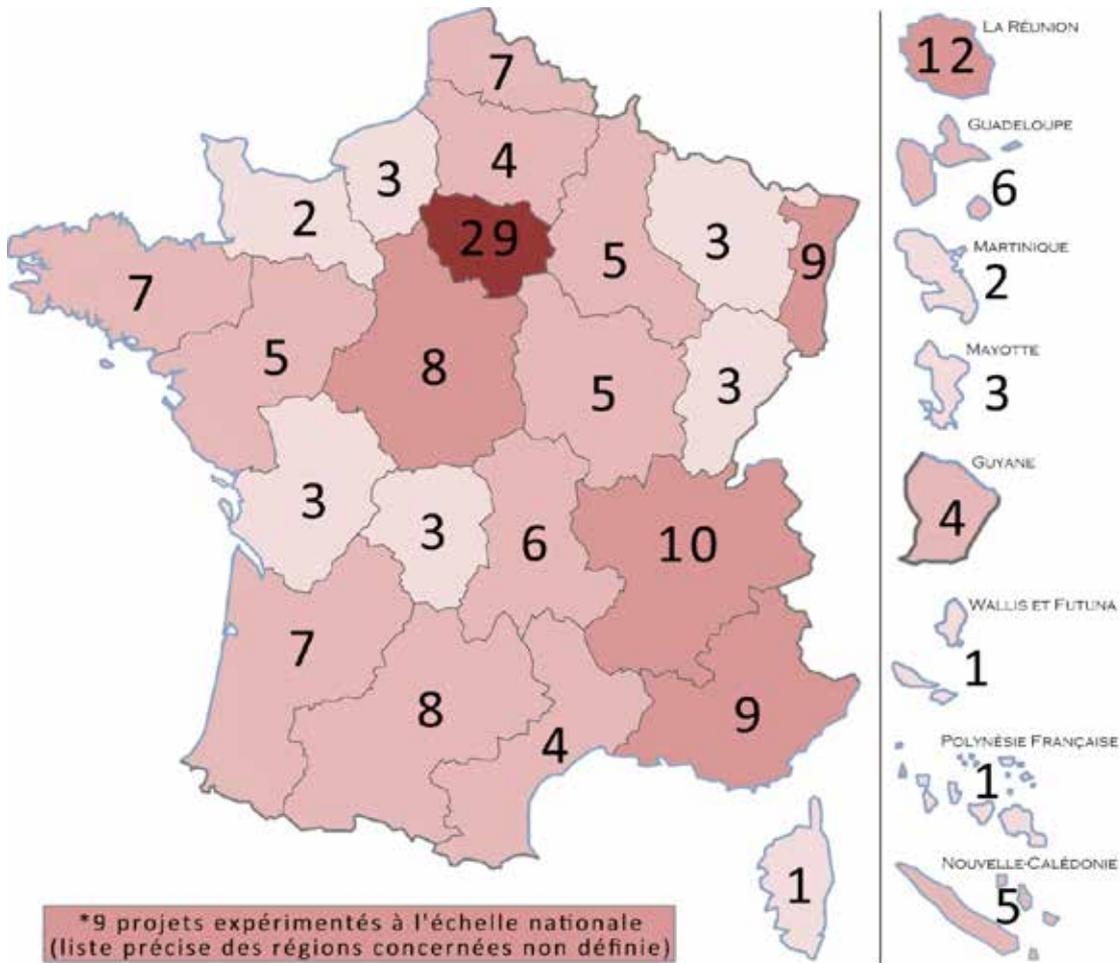
1.1.1 Projets en cours

A ce jour, **21 appels à projets concernant 17 thématiques** ont été publiés. Une quarantaine d'expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total et depuis la fondation du FEJ en 2009, **716 projets expérimentaux**, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiés. 593 projets sont terminés et ont donné lieu à un rapport final sur le projet et sur l'évaluation. 124 projets sont encore en cours de mise en œuvre, portant principalement sur les thématiques d'engagement des jeunes, d'éducation populaire, de lutte contre les discriminations.

Il a été procédé sur l'année à l'analyse de plus de **200 rapports intermédiaires et finaux**, dont 80 rapports finaux mis en ligne sur le site du FEJ. Ces analyses ont permis la capitalisation des enseignements issus des expérimentations et la production de notes thématiques notamment.

En termes de gestion financière, 199 ordres de paiement ont été établis sur l'année.

Parallèlement au suivi de l'ensemble des projets en cours, **5 nouveaux appels à projets ont été lancés en 2014**, notamment pour la mise en œuvre du Plan Priorité Jeunesse.



1.1.2 Réalisation de la programmation sur le Plan Priorité Jeunesse

En conformité avec la nouvelle programmation actée par le Conseil de gestion du FEJ en juin 2013, le FEJ a lancé 5 appels à projets en 2014, d'une part, dans le cadre de la mise en œuvre du plan en faveur de la jeunesse décidé par le Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, et d'autre part, en déclinaison des enjeux sur la jeunesse partagés avec ses partenaires financiers publics et privés.

- 1 11 février 2014, lancement de l'appel à projets « **Mise en évidence de discriminations envers les jeunes** » ;
- 2 13 mars 2014, lancement de l'appel à projets « **Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes** » ;
- 3 19 mars 2014, lancement de l'appel à projets « **Éducation populaire pour et par les jeunes : Pratiques numériques, lieux innovants et médias de jeunes** » ;
- 4 6 mai 2014, lancement de l'appel à projets « **Prévention des violences faites aux femmes par la lutte contre les stéréotypes sexistes** » en lien avec les ministères en charge des territoires des outre-mer, et celui des droits des femmes ;
- 5 27 mai 2014, lancement de l'appel à projets « **Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes** » en lien avec le partenaire TOTAL.

Appel à projets	Budget initial	Dossiers reçus	Dossiers éligibles	Date du jury	Dossiers sélectionnés	Subventions allouées
Discriminations	500 000 €	9	9	20/05/2014	4	494 834 €
Organisations de jeunes	2 000 000 €	76	43	23/05/2014	17	1 166 827 €
Education populaire	3 000 000 €	334	207	11 et 12/09/2014	52	2 549 954 €
Prévention des violences faites aux femmes	1 000 000 €	42	30	6 et 21/10/2014	16	800 000 €
Mobilité et emploi	2 000 000 €	88	55	18/11/ 2014	16	1 700 000 €

Le lancement de ces nouveaux appels à projets s'est traduit au global sur l'année par :

- La mobilisation des correspondants du FEJ en région pour assurer une diffusion optimale et ciblée des appels à projets ;
- L'assistance aux porteurs de projets pendant les phases de lancement ;
- L'analyse de la recevabilité des **550 dossiers reçus** ;
- Le recueil des avis des services déconcentrés sur les projets déposés pour certains programmes expérimentaux comme celui de la prévention des violences faites aux femmes ;
- La soumission de 344 projets aux **différents jurys constitués mobilisant au total 66 jurés spécialistes** de la question traitée (chercheurs, institutionnels, organisations représentatives de jeunes) ;

- Le suivi des préconisations des jurys. Sur les 104 projets sélectionnés en effet, 72 ont été assortis de recommandations nécessitant un retour vers les porteurs de projets avant acceptation définitive de leur dossier. Ces recommandations ont porté principalement sur la priorisation des actions envisagées, l'enrichissement du partenariat, la diminution de la somme demandée et donc l'adaptation en conséquence du projet ;
- La consultation et la validation du Conseil de gestion tout au long de l'année ;
- Le conventionnement avec l'ensemble des projets retenus ;
- L'élaboration des cahiers des charges d'évaluation et d'accompagnement des projets.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec TOTAL pour soutenir de nouvelles actions relevant du programme « Priorité jeunesse », un des axes défini vise à **favoriser l'accès de tous les jeunes aux activités périscolaires et à soutenir des initiatives d'accès précoce à la culture** (Éducation Artistique et Culturelle, EAC).

Ce nouveau programme d'expérimentation témoigne de l'intérêt du FEJ pour l'accès aux arts et à la culture pour tous les jeunes, dans un contexte de reconfiguration des politiques et des acteurs éducatifs et culturels. Les enseignements des projets seront utiles pour penser l'articulation entre les échelons territoriaux, l'individuel et le collectif, prendre compte les besoins des jeunes en termes d'autonomie, de sociabilité, d'interactivité, et favoriser la coopération entre des acteurs aux cultures et univers professionnels diversifiés.

6 projets ont été retenus selon la procédure hors appel à projet pour un montant de 816 000 euros.

Les **notes en annexe** du présent rapport d'activité proposent une présentation de ces programmes expérimentaux, ainsi qu'une description des projets retenus et des attentes formulées par le FEJ en matière d'évaluation.

1.1.3 Lancement du chantier présidentiel « La France s'engage »

Une **démarche inédite, intitulée « La France s'engage », portée directement par le Président de la République**, a été lancée le 24 juin 2014, année durant laquelle l'engagement associatif avait été labellisé grande cause nationale. Cette démarche a pour but d'identifier, mettre en valeur, soutenir et faciliter l'extension d'initiatives socialement innovantes, portées par des acteurs associatifs, des fondations, des entreprises pour relever de nouveaux défis auxquels les modes d'intervention classiques de la puissance publique n'ont pas encore eu l'opportunité de répondre.

Il importe donc de se donner les moyens, de lever les complexités, d'ajuster l'action publique pour soutenir ces initiatives, dans l'esprit du choc de simplification, et de contribuer à créer des rapports renouvelés entre la société civile et l'action publique, en misant sur la confiance, et en rendant l'administration plus accessible et réactive.

Le soutien de l'Etat à ces initiatives innovantes peut revêtir les dimensions suivantes :

- « **Valorisation** » : certains projets ont besoin d'une reconnaissance par les pouvoirs publics et la société civile ; « La France s'engage » permet de donner de la visibilité et de la notoriété aux 30 projets finalistes de chaque appel à projets dont quinze seront désignés lauréats ;
- « **Accompagnement public renforcé** » : la méconnaissance des organisations administratives et la nécessité de sécuriser l'environnement juridique de la structure constituent souvent un frein au développement de projets innovants. « La France s'engage » doit permettre d'orienter,

[◀ Retour Sommaire général](#)

faciliter et élaborer des solutions avec les services et les ministères concernés pour lever les freins réglementaires ou administratifs, dans l'esprit du choc de simplification ;

- « **Financement** » : les projets socialement innovants, utiles et ayant un potentiel avéré de développement, particulièrement intéressants pour les pouvoirs publics, pourront bénéficier d'un soutien financier pour leur déploiement à plus grande échelle et pour leur évaluation.

La **mobilisation de jeunes en service civique**, en lien avec l'Agence du service civique et ses délégués territoriaux, dans les conditions prévues par le code du service national, sera l'un des leviers proposés aux projets sélectionnés pour faciliter leur essaimage et leur déploiement.

La mise en œuvre de l'initiative « La France s'engage » repose sur **un travail interministériel qui associe les services déconcentrés**.

Un appel à projet permanent a été lancé en août 2014 qui est ouvert jusqu'en 2017, l'objectif du Président de la République étant de sélectionner plus de 100 lauréats et autant de finalistes, dans le cadre d'une procédure de présélection.

1.2. CAPITALISATION, VALORISATION ET APPROPRIATION DES ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIMENTATIONS

Depuis 2013, année à partir de laquelle elle a commencé à disposer d'un nombre important de rapports finaux de porteurs de projet et d'évaluateurs, la Mission d'Animation du Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (MAFEJ) a engagé un travail de capitalisation des pratiques d'acteurs et de valorisation des résultats des projets ainsi financés, qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2014². Cet exercice participe à la production et la diffusion de **nouvelles connaissances dans le champ des politiques de jeunesse**. La diffusion des enseignements des expérimentations du FEJ doit favoriser **leur mise en débat et leur appropriation** par les décideurs publics et les acteurs des politiques de jeunesse. Le fonds d'expérimentation est également sollicité par de nombreux acteurs, intervenant notamment dans le champ de la jeunesse, pour partager son expérience sur la démarche expérimentale, tant dans le soutien apporté à l'innovation sociale que s'agissant de l'accent mis sur l'évaluation rigoureuse des projets.

1.2.1. Capitalisation des pratiques des acteurs

Le travail de capitalisation des pratiques des acteurs s'incarne dans des **temps de rencontres et d'échanges**. Mis en place dès 2009, les premiers ateliers thématiques nationaux étaient consacrés au suivi des expérimentations, à la pédagogie de la démarche expérimentale et évaluative, et à la facilitation des échanges entre les structures porteuses de projets. Progressivement, les ateliers ont intégré des temps d'échanges autour des premiers enseignements obtenus. Certains ont été exclusivement dédiés à la restitution et au partage des résultats avec les acteurs concernés.

2. Fin 2014, 375 rapports finaux remis par les porteurs de projet ont été analysés par le FEJ. A la même période, sur le volet de l'évaluation, on dénombre 267 rapports finaux d'évaluateurs reçus et analysés.

C'est dans cet esprit que la MAFEJ a organisé en novembre 2014 un comité national de suivi des expérimentations inscrites dans le programme « Mise en évidence de discriminations envers les jeunes » (APDISCRI).

■ **Lancement du Comité national de suivi des expérimentations de l'APDISCRI**

Le Comité a réuni, entre autres, les différentes équipes portant les études et projets de testing statistique, des services ministériels concernés par les thématiques couvertes, des associations de lutte contre les discriminations, des associations de jeunes, des experts des questions de discrimination, etc. Ce premier temps de rencontres et d'échanges a été l'occasion de mettre en discussion les difficultés et les opportunités de terrain rencontrées par les équipes de chercheurs, de préciser les attendus des projets afin de favoriser, une fois les résultats obtenus, l'implication de chacun pour en assurer la visibilité et l'appropriation la plus large possible.

La Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) participe par ailleurs à un programme de coopération multilatérale européenne piloté par l'Allemagne et auquel participent également la Finlande, le Luxembourg et le Danemark. Cette coopération intitulée « Transitions » porte sur l'accompagnement des jeunes de la fin de leur formation jusqu'à leur insertion durable sur le marché du travail. Elle permet d'échanger sur les pratiques nationales, d'observer le fonctionnement d'acteurs locaux et de valoriser les actions innovantes mises en place et notamment la démarche expérimentale menée par le FEJ.

■ **Clôture des travaux de « Transitions »**

Le dernier séminaire de travail rassemblant les différentes délégations nationales s'est tenu au Luxembourg du 19 au 22 mai 2014. Il a porté sur « le rôle des entreprises dans la transition entre formation et emploi pour les jeunes : bonnes pratiques et nouvelles perspectives ». Une conférence de restitution des travaux finaux, organisée à Bonn en octobre 2014 et une publication collective, ont clôt ce projet qui a permis de rendre des expérimentations soutenues par le FEJ visibles dans des réseaux d'acteurs de la coopération européenne œuvrant dans le champ de la jeunesse.

Au dernier trimestre 2014, le FEJ a été sollicité par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour engager un travail de capitalisation des expérimentations ayant impliqué les missions locales en tant que porteurs de projet ou partenaires principaux. Leur financement dans le cadre du FEJ s'est élevé à environ 15 millions d'euros. Fin 2014, tous les projets en question étaient terminés et presque tous les rapports finaux d'évaluation attendus avaient été réceptionnés et analysés par la MAFEJ.

■ Perspectives pour 2015 : la capitalisation des projets portés par les missions locales

Le processus de capitalisation, qui s'amorcera pleinement au premier semestre 2015, s'est donné pour objectif l'établissement d'un diagnostic partagé sur le retour d'expériences pendant et après les expérimentations (changement de pratiques, nouveaux partenariats induits, par exemple) ainsi que l'identification de bonnes pratiques transférables. Des réunions thématiques associant les différentes parties prenantes des expérimentations ou les acteurs intéressés (porteurs de projet, Conseil National des Missions Locales - CNML, Union Nationale des Missions Locales - UNML, DGEFP, autres services ministériels éventuellement concernés, quelques évaluateurs volontaires, MAFEJ, etc.) seront organisées. Afin que les enseignements dépassent la sphère des seuls acteurs de projets et en vue de documenter l'appropriation par les acteurs locaux des résultats des expérimentations menées sur leur propre territoire, ces réunions pourraient également associer des représentants de l'État au niveau territorial (Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - DRJSCS, Pôle emploi, services déconcentrés de l'Éducation nationale, etc.).

1.2.2. Capitalisation et valorisation des résultats des évaluations

Le travail de capitalisation des enseignements des expérimentations commence dès le lancement des projets grâce aux outils de suivi des expérimentations développés par la MAFEJ. Tous les six mois, les porteurs de projet et les évaluateurs remettent au FEJ un compte-rendu d'exécution relatant les actions menées s'agissant du déploiement du dispositif expérimenté ou du protocole d'évaluation. Ces éléments d'information sont analysés par la MAFEJ à l'aune du projet développé dans le dossier de candidature initial. A la fin de l'expérimentation, le porteur et l'évaluateur remettent un rapport final qui, après lecture et analyse, fait l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet du FEJ.

Parmi les rapports finaux remis au cours de l'année 2014, doivent être particulièrement soulignés ceux portant sur les expérimentations de « [la Mallette des parents Orientation en 3^e](#) » et du [Revenu Contractualisé d'Autonomie \(RCA\)](#). Ces rapports reposent sur des méthodes d'évaluation quantitatives très rigoureuses permettant d'identifier les effets propres des dispositifs sur les bénéficiaires. Leur mise en relief est pertinente tant au regard de la **qualité des protocoles d'évaluation déployés** que de la nature des résultats présentés, puisque si l'expérimentation de la Mallette des parents en classe de 3^e a produit les effets attendus en termes de lutte contre le décrochage scolaire, les résultats de l'expérimentation du RCA sur l'autonomie financière et l'insertion professionnelle des jeunes suivis par les missions locales se sont avérés très décevants au regard des objectifs initiaux. Malgré des résultats très contrastés entre ces deux expérimentations, **la connaissance apportée par ces deux évaluations a pu être intégrée à la prise de décision publique** (voir 1.2.3).

■ Principaux résultats de l'expérimentation « Mallette des parents 3^e » ■

L'évaluation de la Mallette des parents, expérimentée en 2010 dans 37 collèges de l'académie de Versailles, a mis en exergue l'importance d'accompagner les familles des élèves les plus en difficulté en amont des procédures d'orientation. Le dispositif expérimenté reposait sur l'organisation de deux réunions spécifiques entre le chef d'établissement et les parents des élèves les plus exposés au risque de décrochage. Cette **intervention peu coûteuse** a permis de faire évoluer très sensiblement les attentes des familles et à élargir le spectre des orientations envisagées par les élèves. L'ajustement de ces anticipations et aspirations a produit ainsi une **forte réduction du décrochage scolaire** (baisse de 25%), deux ans après l'intervention.

Le constat selon lequel **les familles s'avèrent très réceptives aux messages émis par les établissements** où sont scolarisés leurs enfants rejoint les résultats obtenus par un dispositif de mise en relation entre les familles et les équipes éducatives, expérimenté dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil. Cette expérimentation a consisté en la mise en place de trois réunions-débats réunissant des parents d'élèves de 6^e et des acteurs du collège. Les échanges étaient axés sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. L'évaluation quantitative menée par l'Ecole d'économie de Paris a montré que le surcroît d'implication des parents s'est traduit par une modification sensible du comportement de leurs enfants, ainsi que de leurs camarades de classe (baisse de l'absentéisme et de l'exposition aux sanctions disciplinaires).

■ Principaux résultats de l'expérimentation « RCA » ■

Les modalités de cette expérimentation, prévue à l'article 138 de la loi du 30 décembre 2009, sont précisées par le décret n°2011-128 du 31 janvier 2011. Le RCA expérimenté pendant deux ans dans 82 missions locales s'apparentait à un programme d'accompagnement des jeunes chômeurs, peu ou pas diplômés. Proche du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), il s'en distinguait notamment par le versement d'une allocation mensuelle de 250 euros.

L'évaluation quantitative conduite par une équipe du Centre de Recherche en Economie et Statistiques (CREST) et de l'Ecole d'économie de Paris a souligné l'effet du RCA sur la **fidélisation des jeunes auprès de la mission locale** ; ces derniers s'investissant davantage dans leur accompagnement par la mission locale. En revanche, ce surcroît de suivi par la mission locale **n'a pas eu les effets escomptés en matière d'emploi** : au bout d'un ou deux ans, le dispositif n'a pas produit d'impact positif sur le niveau d'emploi, le niveau de formation et l'effort de recherche d'emploi de ses bénéficiaires (par rapport au Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale - CIVIS).

L'évaluation qualitative menée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) a souligné de son côté les effets hétérogènes du RCA sur les parcours d'insertion des bénéficiaires. L'approche statistique ne permet néanmoins pas de conclure que le ciblage des jeunes bénéficiaires explique, à lui seul, les résultats décevants de l'expérimentation ; ce qui amène les évaluateurs à la conclusion suivante : « *Une explication pourrait être le contenu et l'intensité de l'accompagnement lui-même* ».

Lorsqu'ils concernent des expérimentations d'envergure dont résultats sont susceptibles d'intéresser d'autres ministères, les rapports finaux d'évaluation sont transmis par la DEJPVA aux cabinets et services ministériels concernés. Certains résultats font l'objet de réunions de restitution dans un cadre élargi. C'est le cas, par exemple, pour le programme « [Internats d'excellence](#) », dont la réunion de présentation des résultats qualitatifs a eu lieu à l'automne 2014 à l'Agence Nationale pour la

Rénovation Urbaine (ANRU), notamment en présence de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). L'équipe d'évaluateurs a présenté aux différents partenaires les principaux enseignements du programme et des préconisations pour la poursuite du projet sous la forme des « Internats de la réussite » ; leur travail venant compléter les enseignements issus de l'[évaluation quantitative de l'internat d'excellence de Sourdun](#), dont le rapport final avait été rendu au printemps 2013. Plusieurs questions parlementaires ont porté sur les enseignements du programme « Internats d'excellence ».

Les résultats qualitatifs et quantitatifs du projet portant sur [la promotion de l'apprentissage et la sécurisation des parcours des jeunes apprentis](#) ont également fait l'objet d'un séminaire de restitution organisé en novembre 2014 par le CNML, notamment en présence des représentants des missions locales impliquées dans le projet.

■ Principaux enseignements du programme « Internats d'excellence » ■

Le cabinet ACADIE a mené une évaluation de type qualitative, s'attachant à étudier la mise en œuvre et les pratiques dans leur diversité, pour identifier les difficultés et les tensions qui émergent, et contribuer à éclairer l'orientation de la politique des internats d'excellence.

« [l']accompagnement pédagogique et éducatif et le suivi individualisé constituent la principale plus-value des internats d'excellence en termes de réussite éducative, mise en avant d'une manière générale par les élèves, leurs familles et les équipes d'internat. ». Les évaluateurs ont également souligné « l'extrême diversité avec laquelle [le dispositif] s'est déployé sur le territoire ».

Au regard de l'évaluation, des enseignements qui en sont tirés et de l'évolution actuelle de la politique des internats, trois principaux axes de synthèse et de préconisations ont été avancés par l'équipe d'évaluation :

- Les internats d'excellence constituent un outil pertinent, notamment au regard de leurs effets sur la sécurisation des parcours des élèves et leur réussite scolaire. Le programme mériterait néanmoins un cadrage clair et une gouvernance nationale et territoriale renforcée.
- Le projet pédagogique et éducatif, pourtant au cœur du dispositif, n'a pas rempli toutes ses fonctions et n'a que faiblement permis de concilier les sphères pédagogiques et éducatives. Chaque projet doit s'attacher à faire place au jeune en tant qu'individu.
- Le facteur « humain » est déterminant dans le bon fonctionnement des internats d'excellence au quotidien et leur capacité à se montrer innovants. Cette condition questionne les moyens dédiés au dispositif.

Les résultats qualitatifs et quantitatifs du projet portant sur [la promotion de l'apprentissage et la sécurisation des parcours des jeunes apprentis](#) ont également fait l'objet d'un séminaire de restitution organisé en novembre 2014 par le CNML, notamment en présence des représentants des missions locales impliquées dans le projet.

■ Principaux enseignements de l'expérimentation

« Promotion de l'apprentissage et la sécurisation des parcours des jeunes apprentis »

Le programme, évalué par une équipe de chercheurs du CREST et de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) (pour le volet quantitatif) et par le CREDOC (pour le volet qualitatif) et porté par le CNML, était une réplification d'un **projet de sécurisation des parcours des apprentis** expérimenté par la mission locale et le CFA des Treize vents de Tulle dans le cadre du FEJ en 2008.

L'expérimentation menée dans 4 régions en 2010 et 2011 consistait en deux phases : la première proposant une aide à la préparation au recrutement auprès des jeunes ayant soumis un vœu d'apprentissage, la seconde offrant une sécurisation du parcours en cours de contrat. **Le caractère innovant de cette expérimentation reposait sur la mobilisation des missions locales** disposant d'une expérience et d'outils spécifiques dans le domaine de l'accompagnement social, là où les CFA se cantonnaient habituellement à un accompagnement d'ordre professionnel. Les objectifs du programme étaient d'augmenter le taux d'entrée en apprentissage et de limiter les taux de rupture/d'abandon.

L'évaluation a montré que l'accompagnement des jeunes lors de la phase 1 **augmente de manière très significative** l'accès à l'apprentissage, dès lors qu'il repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs compétents (chambres consulaires, CFA, Education nationale). Les effets sont néanmoins plus marqués pour les jeunes cherchant dans les secteurs les plus en tension (métiers de bouche et hôtels-cafés-restaurants) et ceux présentant de meilleurs résultats scolaires. L'évaluation n'a en revanche montré aucun effet de la phase 2 ; cette absence de résultat est peut-être à corrélérer avec les conditions de déploiement de l'accompagnement visant la prévention des ruptures.

Une première étape naturelle de l'intégration des résultats d'évaluation dans la définition de nouveaux instruments de politiques de jeunesse repose sur la mise en débat et une diffusion la plus large possible des enseignements des expérimentations du FEJ. Ceux-ci doivent être disponibles et accessibles sous différents formats favorisant leur appropriation par le plus grand nombre. C'est pourquoi la MAFEJ a initié depuis 2013 un travail de synthèse des enseignements des expérimentations, afin de favoriser la diffusion de ces nouvelles connaissances couvrant un large éventail des politiques de jeunesse (réussite scolaire, logement, santé, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations, engagement, parmi d'autres) et visant à renforcer l'autonomie des jeunes. Cet exercice s'est poursuivi en 2014 avec la production d'une synthèse des [résultats des expérimentations menées dans le domaine de l'orientation scolaire, afin de lutter contre les stéréotypes de genre](#) et favoriser à terme l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

■ Principaux enseignements s'agissant des actions de lutte contre les stéréotypes sexistes en matière d'orientation



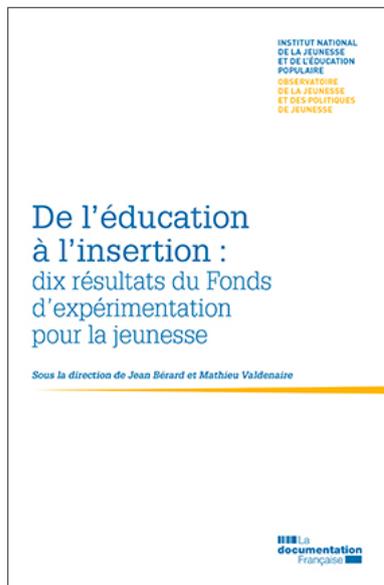
La mise en perspective des enseignements des différents projets pose le diagnostic selon lequel seule une action systémique inscrite dans la durée pourrait avoir un impact sur les mentalités. Les dispositifs expérimentés ont cherché à faire évoluer les représentations de l'ensemble de la communauté éducative et à susciter une prise de conscience que les jeunes filles sont capables de développer des compétences leur permettant de choisir des filières « traditionnellement » masculines. Un des leviers d'action identifié consiste à développer les attitudes d'affirmation de soi des jeunes filles afin de lever les formes d'autocensure liées au genre. De manière générale, ce travail de capitalisation met en évidence que les actions visant à prévenir les choix sexués et sexistes en matière d'orientation doivent s'inscrire dans une démarche globale qui associe le plus précocement tous les acteurs de l'École (élèves, enseignants et parents).

La valorisation des résultats des expérimentations continue de s'inscrire dans le cadre du travail partenarial avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) qui a vu la publication de deux nouveaux numéros spéciaux FEJ de « Jeunes : études et synthèses » consacrés à [l'accompagnement des apprentis](#) (JES 19) et à [l'insertion professionnelle des étudiants en situation de décrochage universitaire](#) (JES 23). D'autres numéros portant sur l'orientation des filles (avril), la lutte contre le harcèlement à l'école (septembre) et la santé des jeunes (décembre) sont programmés en 2015.



Par ailleurs, l'ouvrage collectif [« De l'éducation à l'insertion : dix résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse »](#), réalisé avec le soutien de l'INJEP, est paru en septembre 2014 à la Documentation française³.

3. Lien pour accéder à l'ouvrage sur le site de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110097194/index.shtml>



L'ouvrage présente les résultats de dix évaluations menées sur des projets expérimentés dans le cadre du FEJ en matière de formation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il réunit ainsi les contributions de sociologues et économistes investis, entre autres, dans les expérimentations du [RCA](#), du [Portefeuille d'Expériences et de Compétences \(PEC\)](#), du soutien et de l'accompagnement apporté au passage du permis de conduire des jeunes en insertion dans le cadre de l'opération « [10 000 permis pour réussir](#) », de la [Mallette des parents en classe de 3^{ème}](#), etc.

Ce travail de restitution et de capitalisation contribue à la connaissance des dispositifs expérimentés, tout en appelant à en découvrir d'autres. Plus généralement, il participe à la compréhension des ressorts et des effets de l'action publique en offrant également une réflexion sur la méthode expérimentale comme levier de transformation des politiques publiques.

1.2.3. Des expérimentations aux instruments de politiques publiques

Les enseignements des expérimentations peuvent en effet être de nature à orienter le choix de nouvelles politiques publiques. Ainsi, la capitalisation de ces enseignements a substantiellement nourri les travaux du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ), qui a permis de faire des résultats d'évaluation le socle de la réflexion pour la mise en œuvre de nouvelles mesures en faveur de la jeunesse. Cela a par exemple été le cas pour l'expérimentation du [RCA](#) dont les résultats ont alimenté la réflexion du groupe de travail chargé de définir les contours de la « Garantie Jeunes » (chantier n°6 du plan Priorité Jeunesse « *Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes* ») ou l'expérimentation de [dispositifs visant à préparer la sortie des jeunes détenus en vue de leur réinsertion](#) (chantier n°7 du plan Priorité Jeunesse « *Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire* »). Grâce aux expérimentations du FEJ, les acteurs de l'insertion et de la probation ont pu disposer d'éléments d'évaluation sur les modes de coopération envisageables et leur efficacité pour prolonger à l'échelle nationale des pratiques de coopérations initiées localement et déployer l'offre de services des missions locales au profit des jeunes incarcérés et faciliter l'accès notamment aux dispositifs de droit commun dans le cadre d'un aménagement de peine.

■ L'expérimentation « [Réussir sa sortie \(R2S\)](#) »

portée par la mission locale des Ulis a par exemple concerné 72 jeunes de 18 à 25 ans originaires de l'Essonne et détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Ces jeunes ont été accompagnés par les dix missions locales de l'Essonne et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Fleury-Mérogis. Quatre organismes de formation ont également participé aux actions du programme. Le pilotage était réalisé par la mission locale des Ulis, qui a créé à cette occasion deux postes de coordinatrices (régionale et départementale) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Le programme a concerné six groupes de jeunes et comportait trois phases, une de six semaines en milieu fermé (recrutement et préparation à la sortie), et deux de huit semaines en milieu ouvert (stratégies de projet professionnel et remise à niveau et mise à l'emploi). L'accompagnement classique par les conseillers référents justice des missions locales a été renforcé dans le cadre de l'expérimentation par des entretiens individuels avec les organismes de formation, le SPIP, la coordination des missions locales et des actions en groupe.

La MAFEJ représente également la DJEPVA au sein de diverses instances intéressées par les enseignements des expérimentations du FEJ ou par son expérience s'agissant du déploiement de la méthode expérimentale : le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), le Comité scientifique de la Garantie Jeunes, le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (CNIRE), etc.

■ **Le Comité interministériel de prévention de la délinquance**

Le CIPD, créé en 2006, adopte chaque année un rapport transmis au Parlement retraçant les résultats de la politique de prévention de la délinquance et exposant les orientations de l'Etat en ce domaine. Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports est appelé, parmi d'autres, à contribuer à ce rapport en présentant les actions mises en œuvre dans ces domaines d'intervention. Sa contribution dans les rapports 2013 et 2014 a ainsi permis de présenter les principaux enseignements tirés des évaluations des expérimentations du FEJ portant sur les jeunes sous main de justice et de valoriser les enseignements à venir du programme d'expérimentation du FEJ relatif à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire. La MAFEJ représente également la DJEPVA dans différentes instances dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance (référencement de bonnes pratiques, recensement de dispositifs de droit commun, etc.). Suite à leur publication et leur diffusion en 2013, les résultats des expérimentations du FEJ ayant porté sur la réinsertion des jeunes sous main de justice ont alimenté les discussions sur la constitution de fiches de bonnes pratiques dans le cadre du CIPD.

■ **Le Comité scientifique de la Garantie Jeunes**

Le Comité scientifique de la Garantie Jeunes supervise l'évaluation de la phase pilote de la « Garantie Jeunes » qui devra permettre d'analyser sa réussite en matière de ciblage des jeunes les plus en difficulté, de bonnes pratiques d'accompagnement, et son impact sur les trajectoires personnelles et professionnelles des jeunes. La MAFEJ y représente la DJEPVA. Dans le cadre de cette instance, l'expertise de la MAFEJ a pu être mobilisée pour la rédaction du cahier des charges de l'évaluation qualitative et la sélection de l'équipe d'évaluation au terme d'un appel d'offres. Cette expertise s'appuie notamment sur le retour d'expérience de la MAFEJ s'agissant de la capacité de certaines équipes d'évaluateurs à enquêter auprès de publics jeunes peu captifs.

■ **Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative**

Créé en mars 2013 et placé auprès du ministre en charge de la Réussite éducative, le CNIRE a pour mission de proposer de nouvelles orientations en matière de politique d'innovation dans le domaine de la réussite scolaire et éducative, de faire recenser dans les territoires les pratiques les plus innovantes, de proposer leur évaluation et de diffuser les plus pertinentes dans l'ensemble du système éducatif. Un premier rapport a été remis en novembre 2014 à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; il formule 25 propositions visant à développer et à valoriser les actions innovantes dans le système éducatif. Le travail du Conseil se poursuivra en 2015 avec l'objectif de prolonger le rapport initial par des propositions « opérationnelles » s'appuyant sur des illustrations précises de pratiques observées sur le terrain. La participation de la DJEPVA au CNIRE est pertinente au regard du nombre important de projets expérimentés par le FEJ dans des thématiques relatives, entre autres, à la

réussite scolaire, la lutte contre le décrochage (scolaire et/ou universitaire) et l'orientation (233 projets depuis la création du FEJ). La DJEPVA a ainsi un rôle à jouer s'agissant de l'identification, parmi les expérimentations en matière de réussite éducative soutenues par le FEJ, de projets et de rapports d'évaluation pertinents, dont la valorisation permettra d'alimenter les réflexions du CNIRE.

L'Éducation nationale a constitué un terrain privilégié pour l'utilisation des méthodes expérimentales dans le cadre du FEJ. Les résultats valorisés par la MAFEJ ont contribué à nourrir la réflexion concernant l'orientation des politiques scolaires. En janvier 2014, le travail de capitalisation des résultats en matière d'orientation a été présenté à la DGESCO. Suite à la publication des résultats de l'expérimentation « Mallette des parents 3^e », la généralisation du dispositif a été intégrée à la mesure 1.3 du plan de lutte contre le décrochage scolaire présenté le 21 novembre 2014 par le premier ministre et la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Outre l'apport précieux de nouvelles connaissances sur des dispositifs innovants susceptibles d'améliorer les politiques de jeunesse, le retour d'expérience du FEJ peut légitimement porter sur le déploiement de la méthode expérimentale comme modèle innovant de l'action publique. En 2014, la MAFEJ est, par exemple, intervenue aux 3^{èmes} Journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire (Agen, 25-26 novembre), organisées par l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et a présenté une contribution portant sur la faisabilité du déploiement de la méthode expérimentale (et, plus spécifiquement, des outils d'évaluation d'impact) en milieu pénitentiaire. En 2015, un travail de capitalisation sera mené par la MAFEJ pour contribuer au débat sur la démarche d'expérimentation et d'évaluation prônée dans le cadre du FEJ⁴.

4. Voir, par exemple : GURGAND M., VALDENNAIRE M., « Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et les politiques éducatives : premier retour d'expérience », *Education & formations*, 2012, n° 81 ; BUREAU M.-C., SARFATI F., SIMHA J., TUCHSZIRER C., « De l'expérimentation à l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs », *Travail et Emploi*, 2013/3, n° 135 ; DUBOIS J.-M., « La place de l'évaluateur au sein des expérimentations sociales », *Agora débats/jeunesses*, 2015, n° 69.

PARTIE 2 : STATISTIQUES SUR LES PROJETS ET LES BÉNÉFICIAIRES

Depuis sa création en 2009, le FEJ a lancé 21 appels à projets couvrant un large spectre des enjeux touchant les jeunes et les politiques en faveur de la jeunesse. Le FEJ a ainsi soutenu 716 projets de nature très diverse, tant par les questions traitées que par les bénéficiaires et/ou les acteurs concernés par les dispositifs expérimentés ou encore par l'envergure des projets soutenus.

■ Projets, expérimentations, évaluations

Deux modèles d'expérimentation coexistent au sein du FEJ. Le premier modèle s'appuie sur un binôme composé d'un porteur de projet et d'un évaluateur externe indépendant chargé d'évaluer les effets du dispositif expérimenté. Le binôme porteur/évaluateur propose une candidature conjointe à l'appel à projets. Le deuxième modèle repose sur l'évaluation commune de plusieurs projets qui mettent en œuvre le même dispositif ou des dispositifs proches. Les expérimentations des dispositifs d'aide au passage du permis de conduire (« 10 000 permis pour réussir »), du RCA, du Livret de compétences, ou de l'implication du réseau Information Jeunesse dans un schéma régional d'orientation tout au long de la vie (CRIJ/IJ-SPRO) ont ainsi fait l'objet d'une évaluation commune au niveau national.

C'est pourquoi, dans les chiffres présentés ci-dessous, le nombre de projets est supérieur au nombre d'expérimentations. Par exemple, le dispositif « -1 /+1, sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel » (APSCO2) est mis en œuvre dans six établissements ayant candidaté à l'expérimentation. L'évaluation porte sur le dispositif tel qu'il est expérimenté dans ces six établissements : il s'agit ainsi d'une expérimentation rassemblant six projets.

A noter : les projets retenus dans le cadre des programmes d'expérimentation lancés en 2014 (APOJ, APEP, APDOM4, AP5 Mobilité et HAP Culture) sont concernés par le modèle de l'évaluation par grappe (évaluation d'un ensemble de projets par une même équipe), ce qui permet notamment de pallier au manque d'évaluateurs, au regard du nombre de projets concernés et de la qualité attendue des protocoles d'évaluation (l'exercice requiert notamment une maîtrise des méthodes qualitatives et/ou quantitatives et une connaissance des thématiques des projets). Dans ce cas précis, nous décomptons bien des expérimentations pour chaque programme car les différents dispositifs expérimentés ne présentent pas tous des similarités.

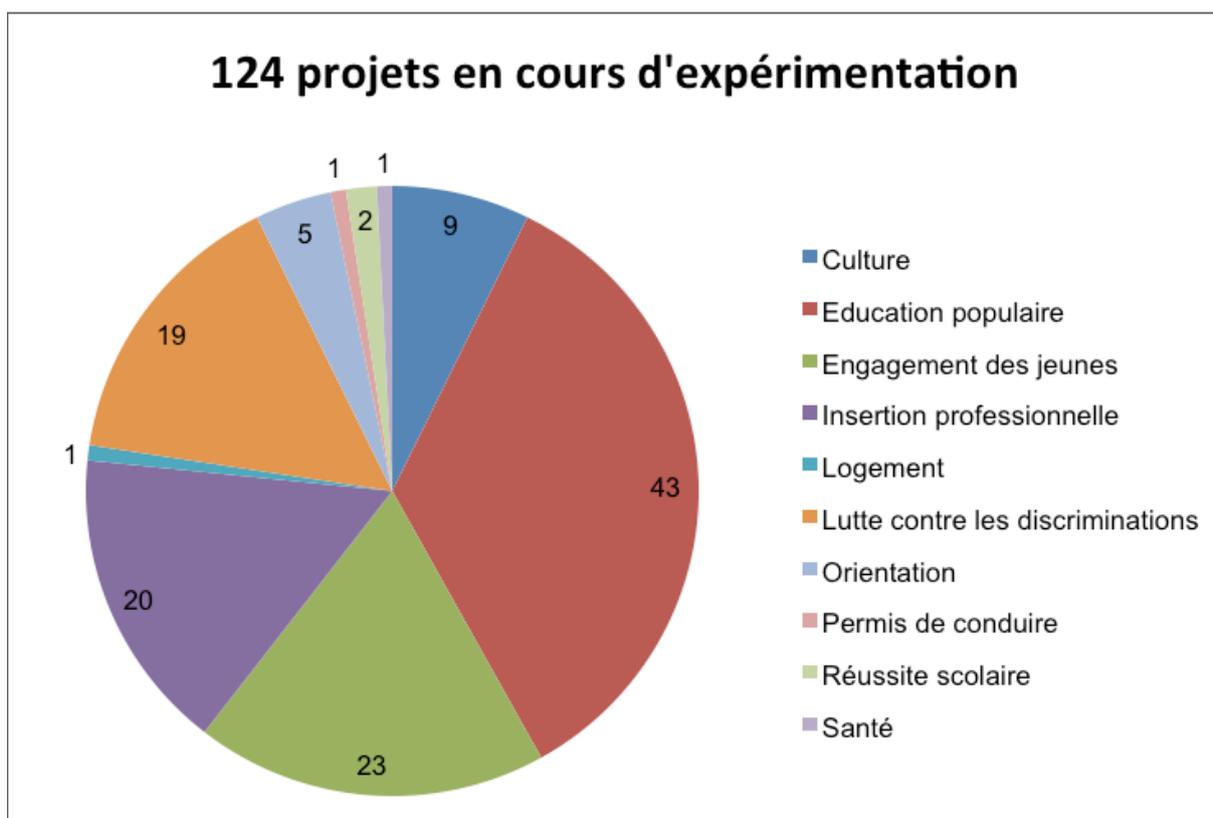
2.1. LES EXPÉRIMENTATIONS DU FEJ ET L'ACTIVITÉ 2014

Le FEJ a soutenu 430 expérimentations depuis la première vague d'appels à projets lancée en 2009. En 2014, son activité a été largement consacrée au lancement de nouveaux projets dans des champs très variés : lutte contre les discriminations faites aux jeunes (APDISCRI), prévention des violences sexistes (APDOM4), engagement des jeunes (APOJ), éducation populaire (APEP), accès précoce à la culture (HAP Culture), mobilité et accompagnement vers l'emploi (AP5 Mobilité). Le travail d'analyse des rapports finaux des expérimentations terminées et de capitalisation des résultats⁵ s'est également poursuivi.

5. Voir section 1.2.

Les graphiques ci-après présentent le volume d'activité du FEJ en 2014, en identifiant par thématique le nombre de projets en cours et de projets terminés, et, le cas échéant le nombre de rapports finaux analysés et traités.

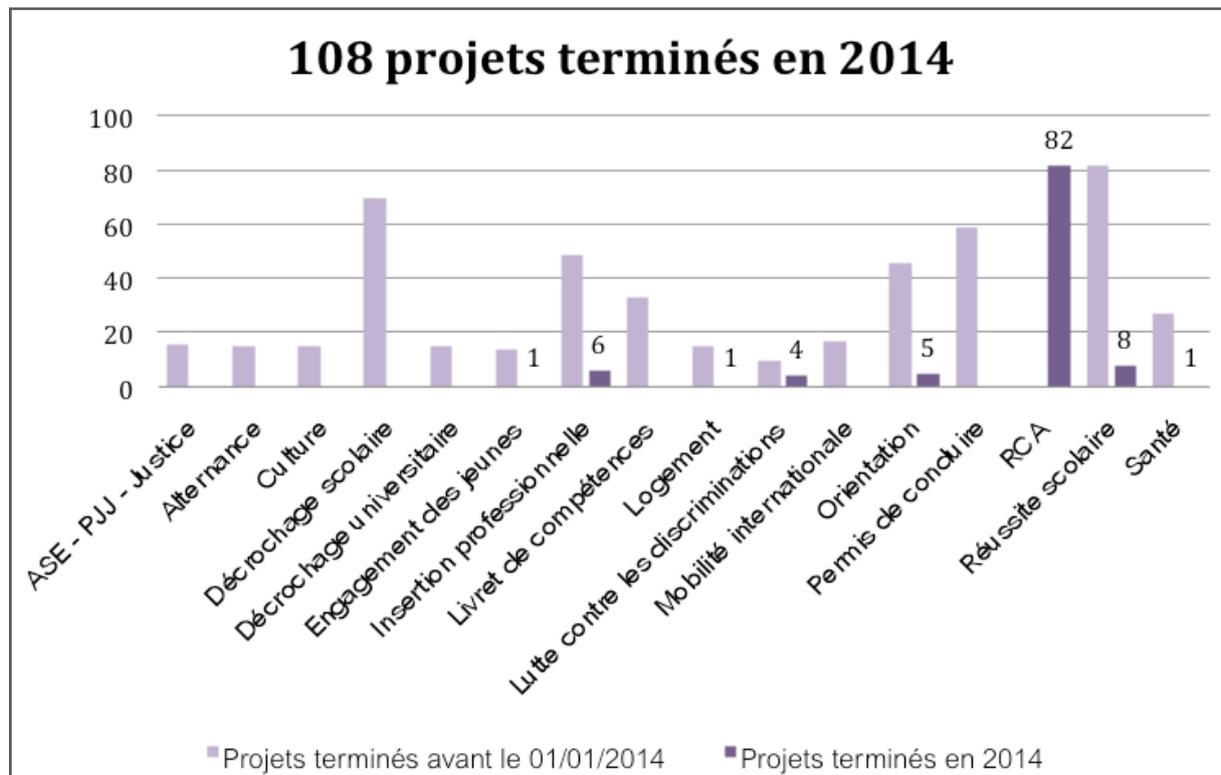
Au 31 décembre 2014, 124 projets sont encore en cours et bénéficient à près de 400 000 jeunes⁶. Ces projets se répartissent comme suit entre les différentes thématiques :



6. Ce chiffrage est établi à partir du prévisionnel figurant dans le dossier de candidature des porteurs de projet. Le nombre définitif de bénéficiaires touchés par les actions ne sera connu qu'à la fin des expérimentations. Il faut par ailleurs noter que l'un des projets du programme d'expérimentation APEP (APEP_118) ambitionne à lui seul de toucher 200 000 jeunes, soit la moitié du nombre de jeunes bénéficiaires visés par les expérimentations en cours.

◀ Retour Sommaire général

Une centaine de projets se sont terminés au cours de l'année 2014. Le graphique ci-dessous décline par thématique le nombre de projets ayant pris fin et rappelle les volumes agrégés des années précédentes⁷ :



A la fin de chaque expérimentation, l'expérimentateur et l'équipe d'évaluation remettent un rapport final faisant l'objet d'une analyse et d'une validation de la MAFEJ avant sa mise en ligne sur le site Internet du FEJ. Il convient de noter, par ailleurs, que tous les semestres, porteurs et évaluateurs transmettent au FEJ des comptes-rendus d'exécution qui font l'objet d'une lecture et d'une analyse croisée par les trois pôles de la MAFEJ (animation et suivi des projets, suivi administratif et financier, évaluation et capitalisation).

7. 484 projets terminés au 31 décembre 2013.

2.2. LES BÉNÉFICIAIRES DU FEJ

Les projets terminés au plus tard au 31 décembre 2014 ont concerné **623 000 jeunes bénéficiaires** et **150 000 professionnels ou parents**. Les projets sont de dimensions très diverses. Par exemple, alors que le RCA expérimenté en mission locale a bénéficié à plus de 4 000 jeunes de 82 missions locales, les projets « -1/+1, sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel » (APSCO2), prenant place dans six lycées professionnels, ont bénéficié à près de 340 jeunes. D'une manière générale, 62 % des projets ont bénéficié à moins de 100 jeunes⁸ et 10 % ont concerné plus de 900 jeunes. Les projets visant en partie des adultes (professionnels ou parents) concernent pour la moitié d'entre eux moins d'une cinquantaine d'adultes. Les projets portant sur l'orientation ou la réussite scolaire des élèves y sont surreprésentés.

■ Les bénéficiaires des expérimentations

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus des rapports des porteurs de projet qui comportent une annexe dédiée à la description des bénéficiaires. Le traitement des données a été effectué avec le concours de la Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) de la DJEPVA.

Les statistiques doivent être lues en tenant compte de la diversité des situations qu'elles recouvrent :

- Les bénéficiaires des projets peuvent avoir fait l'objet d'actions de nature très différente. Il peut s'agir de mettre en place pour quelques jeunes en errance un suivi très intensif incluant la proposition d'un logement mis en place dans le cadre de l'expérimentation, comme de fournir à un grand nombre de jeunes une nouvelle information pertinente pour la construction de leur projet d'orientation.
- Certaines expérimentations portent sur la création d'un dispositif s'adressant à des bénéficiaires spécifiques qui ne constituent pas le public habituel des porteurs de projets. D'autres s'intéressent, dans le cadre de l'expérimentation, à la transformation du fonctionnement d'une structure existante dont l'ensemble du public devient, pour cette raison, bénéficiaire de l'expérimentation.

Ces chiffres donnent donc des ordres de grandeur mais doivent faire l'objet d'analyses plus spécifiques, en particulier pour mieux comprendre quel volume et quel type de bénéficiaires sont particulièrement liés à quelle thématique d'expérimentation. Le rapport présente quelques exemples d'approfondissement de ce type, qui pourront, par la suite, faire l'objet d'analyses spécifiques.

Enfin, il faut préciser que les porteurs de projet reportent le nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action expérimentée, c'est-à-dire les personnes étant en contact direct avec le programme lors de son déroulement (bénéficiaires d'une formation, d'un accompagnement, etc.). Ainsi, dans le cas d'une expérimentation dont l'action principale serait une formation du personnel des missions locales qui bénéficie directement à ce public adulte et indirectement aux jeunes suivis par les missions locales, seul le nombre de bénéficiaires adultes serait renseigné et donc pris en compte dans les statistiques exposées ici.

8. Cette proportion inclut les projets ne ciblant aucun jeune parmi leurs bénéficiaires directs.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques sociodémographiques des jeunes bénéficiaires des actions soutenues par le FEJ :

Âge des jeunes bénéficiaires	
Moins de 6 ans	0.4 %
6-10 ans	7.2 %
10-16 ans	13.8 %
16-18 ans	36.6 %
18-25 ans	36.5 %
Autres	5.5 %
Situation des jeunes bénéficiaires	
Elèves en préélémentaire	0.5 %
Elèves en élémentaire	10.5 %
Collégiens	14.3 %
Lycéens en LEGT	32.2 %
Lycéens en lycée professionnel	7.2 %
Apprentis en CFA	2.2 %
Etudiants du supérieur	19.8 %
Demandeurs d'emploi	8.1 %
Actifs occupés	1.3 %
Autres	3.8 %
Niveau de formation des jeunes bénéficiaires	
Infra V	9.2 %
Niveau V	14.5 %
Niveau IV	49.4 %
Niveau III	17.9 %
Niveau II	7.2 %
Niveau I	1.9 %
Sexe des jeunes bénéficiaires	
Filles	50.7 %
Garçons	49.3 %

Ces derniers sont pour l'essentiel âgés entre 16 et 25 ans (73,1 %). Les élèves de l'enseignement secondaire sont majoritaires (56 %), devant les étudiants de l'enseignement supérieur (19,8 %). La part des élèves en élémentaire et des collégiens est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 7,4 points de pourcentage), en raison notamment de l'arrivée à terme en 2014 de l'expérimentation « [Médiation sociale en milieu scolaire](#) » qui a concerné 40 000 élèves du premier degré et du niveau collège. Si un nombre important de projets cherchent à toucher les jeunes en amont de leur insertion sur le marché du travail, 8,1 % des bénéficiaires sont cependant des demandeurs d'emploi. C'est par exemple le cas du RCA (auprès des [jeunes diplômés](#) ou au sein des [missions locales](#)). Enfin, près des trois quarts des jeunes bénéficiaires ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat (qualification de niveau IV).

Les bénéficiaires directs des dispositifs expérimentés dans le cadre du FEJ peuvent également être des parents ou des professionnels :

Qualité des adultes bénéficiant des projets	
Parents	48.1 %
Enseignants	29.5 %
Conseillers principaux d'éducation	1.4 %
Conseillers d'orientation	0.5 %
Conseillers d'insertion	3.6 %
Animateurs	1.1 %
Educateurs	0.5 %
Autres	15.3 %

Près de la moitié des bénéficiaires adultes sont des parents d'élèves : cela s'explique par le poids des projets de grande envergure déployés dans le champ scolaire et ciblant directement les parents d'élèves. C'est notamment le cas des deux expérimentations « Mallette des parents » menées auprès des [classes de 6^e dans l'académie de Créteil](#) et des [classes de 3^e dans l'académie de Versailles](#).

[◀ Retour Sommaire général](#)

PARTIE 3 : PERSPECTIVES POUR 2015

En 2015, le FEJ assurera le suivi de l'ensemble des nouveaux projets expérimentaux sélectionnés en 2014. La fin de projets des vagues précédentes et l'analyse des rapports finaux réceptionnés permettront d'alimenter le travail de capitalisation des enseignements.

L'entreprise de valorisation et de partage des enseignements se poursuivra avec de nouvelles productions de notes thématiques ou transversales et de nouvelles publications.

Enfin, le FEJ continuera d'assurer la mise en œuvre et le suivi du chantier présidentiel « La France s'engage » qui permet la sélection de quinze nouveaux lauréats tous les semestres. Les outils seront développés pour accompagner, évaluer et communiquer au mieux sur ces projets et le dispositif.

L'appel à projets permanent appelle à chaque session plus de 400 candidatures qui témoignent du dynamisme des structures associatives et autres pour proposer des projets innovants.



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

1. *NOTE DE PRÉSENTATION
DES EXPÉRIMENTATIONS APDISCRI*

2. *NOTE DE PRÉSENTATION
DES EXPÉRIMENTATIONS APOJ*

3. *NOTE DE PRÉSENTATION
DES EXPÉRIMENTATIONS APEP*

4. *NOTE DE PRÉSENTATION
DES EXPÉRIMENTATIONS CULTURE*

5. *NOTE DE PRÉSENTATION
DES EXPÉRIMENTATIONS APDOM4*

6. *NOTE DE PRÉSENTATION
DES EXPÉRIMENTATIONS AP5*



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

APDISCRI

« MISE EN ÉVIDENCE DE DISCRIMINATIONS ENVERS LES JEUNES »

Juin 2015



L'appel à projets « Mise en évidence de discriminations envers les jeunes » - APDISCRI a été lancé en février 2014 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

1. ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le programme d'expérimentation « Mise en évidence de discriminations envers les jeunes » s'inscrit dans le cadre du 13^{ème} chantier du Plan Priorité Jeunesse du Gouvernement (mesure 13.4) et inaugure une nouvelle étape de l'engagement du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) et du Fonds d'expérimentation de la jeunesse (FEJ) dans la lutte contre les discriminations envers et selon les jeunes. Si en France, les testings et les politiques anti-discriminatoires ont prioritairement ciblé l'accès à l'embauche, cette mesure vise la mise en œuvre d'une politique de testing en matière d'accès à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi et aux loisirs. Ces différents domaines ont rarement été investis par les travaux de recherche et les dispositifs de lutte contre les discriminations, alors qu'ils conditionnent fortement l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Certaines questions liées au cycle de vie, comme la formation initiale concernent plus particulièrement les jeunes, dont certains peuvent faire l'objet de discriminations.

Ce programme poursuit ainsi la volonté de mieux identifier les discriminations encourues par les jeunes en produisant des données quantifiées et objectives pour mettre en place des actions de sensibilisation, de communication et le cas échéant des mesures d'ordre législatif ou réglementaire.

D'introduction récente, le critère de l'âge compte désormais parmi les 18 critères de discriminations prohibés par la loi du 27 mai 2008. Cette loi vise à interdire toutes formes de discrimination, soit une inégalité de traitement fondée directement ou indirectement fondée sur une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : le sexe, l'âge, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation ou identité sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à un ethnies, une nation, une race ou une religion déterminée. A l'instar de l'arsenal juridique et législatif, la littérature scientifique a peu concerné les discriminations subies par les jeunes. Les enquêtes analysant le traitement différentiel lié à l'âge se sont principalement concentrées sur la situation des seniors sur le marché de l'emploi.

L'enrichissement des connaissances à produire est d'autant plus important que la question de l'intersectionnalité dans l'analyse des discriminations – c'est-à-dire lorsqu'un même individu subit plusieurs formes de discriminations simultanément – connaît un vif regain d'intérêt dans les débats publics et les travaux de recherche. Cette superposition qui constitue une situation sociale *en elle-même*, n'est pas réductible à l'addition de différentes sources de discriminations mais relève d'une imbrication de ces multiples critères. Dans cette perspective, les projets retenus doivent permettre d'identifier la multiplicité et l'imbrication de ces situations. La mesure 13.4 du CIJ ambitionne de mettre en place une méthodologie scientifiquement validée pour objectiver des indicateurs de discriminations et leurs mécanismes afin de mieux les prévenir. A cet égard, les projets de testings et d'enquêtes sur les discriminations encourues par les jeunes devront émettre des préconisations fondées sur les résultats observés.

A ce titre, trois principes fondamentaux ont guidé ce programme d'expérimentation :

- Analyser l'intersectionnalité des critères à l'œuvre dans les discriminations subies par les jeunes : l'interférence complexe et évolutive des critères discriminants qui affectent les jeunes. Cette approche est transversale aux différents projets soutenus par le FEJ ;
- Recourir à des méthodologies de testings statistiques comme outil d'identification chiffrée des discriminations et adaptées au secteur concerné ;
- Investiguer des secteurs encore rarement explorés mais cruciaux dans la prise d'autonomie des jeunes.

A l'issue de la deuxième vague d'appels à projets lancée en 2011, le FEJ a soutenu 15 projets portant sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations à l'embauche, dont deux enquêtes de testing¹. Cette méthode statistique expérimentale a été utilisée dans le domaine de l'emploi de façon à identifier les discriminations à l'emploi dont sont victimes des jeunes en fonction de l'origine et du genre et des zones d'emploi à fortes concurrence entre employeurs. D'autres secteurs déterminants pour l'avenir des jeunes restent à interroger. L'enjeu de ce nouveau programme d'expérimentation est donc de produire des constats attestés scientifiquement et renouvelés de ces phénomènes afin de faire sortir les jeunes discriminés des angles morts des politiques publiques. A terme, ces constats doivent contribuer à orienter les politiques publiques et constituer des leviers d'action publique.

2. DISPOSITIFS DE TESTINGS ET D'ENQUÊTES SUR LES DISCRIMINATIONS

Ce nouveau programme d'expérimentation vise à objectiver et quantifier les risques de discrimination encourus par les jeunes en fonction du critère d'âge, c'est-à-dire du fait de leur jeunesse, mais également en fonction de l'action combinée de différentes caractéristiques habituellement prises en compte (genre, origine, lieu d'habitation, etc.). Dans le cadre de cet appel à projets ciblant la mesure et l'identification des discriminations, l'expérimentation s'appuie sur des opérations de testings et d'études menées par des équipes de recherche. Les expérimentations soutenues par le FEJ cherchent à identifier des discriminations dans l'accès aux logements et d'autres secteurs vecteurs d'insertion sociale et professionnelle et d'autonomie des jeunes. Dans le cadre de l'appel à projets, 4 projets ont été retenus pour un montant total de 500 000 euros. Les territoires de déploiement sont répartis sur l'ensemble du territoire hexagonal.

Les projets sélectionnés s'inscrivent dans les axes suivants :

- **Les discriminations envers et selon les jeunes dans l'accès aux logements et d'autres domaines conditionnant l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.** L'accès au logement constitue un enjeu collectif et majeur dans la prise d'autonomie des jeunes. Outre le coût financier du loyer, le marché des parcs locatifs privés peut être également le lieu de discriminations. Deux testings, l'un commandé par la HALDE, l'autre par la ville de Villeurbanne mettent en évidence les discriminations dont sont victimes les personnes d'origine supposée non européenne et les personnes en situation monoparentale dans l'accès au logement privé. Ces tendances gagneraient à être confirmées à une plus grande échelle et dans d'autres domaines.

1. AP2 84, « EVADE-Entrées dans la Vie active et Discriminations à l'Embauche », CEREG, 29/01/2012

C'est pourquoi parmi les quatre projets sélectionnés, deux projets mobilisent la méthode du testing statistique, l'un portant sur l'accès des jeunes au logement, l'autre sur l'accès à différents biens et services : formation pour adultes, reprise de petites entreprises, marché des voitures d'occasion, assurance automobile, complémentaire santé, crédits à la consommation, hébergement de loisirs.

■ **Expérimentation DIAMANT : « Discrimination Inter Âge et selon d'autres motifs : Analyse à partir d'une Noria de Testings », portée par GAINS- Université du Maine APDISCRI_06**

La plupart des testings ont mis en évidence les formes de discrimination à l'embauche ; or, parallèlement à l'emploi, d'autres domaines font obstacle à l'insertion sociale et professionnelle de certains profils d'individus. En France, rares sont les études qui se sont intéressées à une compréhension globale des phénomènes de discriminations dont sont victimes certains groupes démographiques. Le projet DIAMANT propose d'analyser à partir d'une noria de testings les formes discriminatoires de sept secteurs conditionnant l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Evaluer et mesurer sur sept marchés, les formes de discriminations en raison de l'âge et parmi les jeunes celles du sexe, de l'origine supposée et de la réputation des lieux de résidence.
- Comparer les formes de discrimination subies par un ou plusieurs groupes démographiques dans l'accès à un marché puis comparer les conditions et prix auxquels les offreurs permettent aux individus d'accéder au marché le cas échéant.
- Examiner dans quelle mesure les individus potentiellement discriminés en raison de leur âge, de leur origine et de la réputation de leur lieu de résidence sont confrontés à des discriminations opérant simultanément sur plusieurs marchés.

Enseignements attendus :

Ce projet a pour spécificité et originalité d'analyser dans quelle mesure les discriminations se cumulent pour certains groupes discriminés, sur des marchés variés, conditionnant leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit alors d'examiner si certains groupes démographiques sont systématiquement discriminés quel que soit le marché considéré ou au contraire, si les groupes discriminés varient selon les marchés considérés. L'intérêt de ce projet en termes de politiques publiques de remédiation aux discriminations pourra être d'éclairer les politiques de ciblage des discriminations : faut-il cibler des publics particuliers selon le marché considéré et donc se différencier selon ces marchés ou faut-il cibler systématiquement les mêmes groupes démographiques sur l'ensemble des marchés ? Ces projets permettront, le cas échéant, d'identifier des modes de régulation des discriminations sur certains secteurs.

■ **Expérimentation : « Discriminations envers et selon les jeunes en fonction de la situation du logement visé : un testing de grande ampleur sur le parc locatif privé », portée par ISM CORUM - APDISCRI_14**

L'accès au logement constitue une composante centrale de l'autonomie et de l'intégration sociale des jeunes. Si certaines études menées sur le sujet révèlent que les réticences de certains bailleurs s'adossent à des représentations négatives des jeunes, la question du logement reste rarement abordée sous l'angle des discriminations. De la même manière, les phénomènes d'intersectionnalité, soit la combinaison de différents critères (âge, sexe, origine et quartier stigmatisé) à l'œuvre dans la discrimination au logement, constitue un domaine d'investigation encore marginal. Afin de quantifier et identifier les différentes formes combinées de discriminations dans l'accès au parc locatif privé, le projet propose de réaliser une enquête par testing sur quatre critères et trois différents types d'environnements.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Déterminer l'existence et mesurer l'intensité des discriminations subies par les jeunes dans l'accès au logement privé, du seul fait de leur âge, à travers un effectif conséquent de tests.
- Explorer les discriminations à la lumière des phénomènes d'intersectionnalité entre le critère d'âge, de genre, d'origine (origine supposée non européenne) et de premier lieu de résidence.
- Reproduire ces tests et établir des résultats sur trois différents types de territoires : environnement urbain attractif, urbain non attractif et semi-rural.

Enseignements attendus :

En identifiant les différentes formes de discrimination cumulées, les résultats permettront d'alimenter la réflexion et d'activer des leviers d'action, par exemple, sur les représentations dégradées des jeunes auxquelles sont accolés des préjugés négatifs vecteurs de discriminations à l'encontre des jeunes : « irresponsable », « peu soigneuse de son logement », « productrice de nuisances pour le voisinage ».

- **Les discriminations dans l'accès aux stages en lycée professionnel et aux contrats d'apprentissage.** Dans ce domaine les études mettent également en exergue la sous représentation dans l'apprentissage de certains profils sociologiques. Les enfants d'origine immigrée comme les filles sont sous représentés dans les formations en apprentissage, ces différences ne pouvant être imputées aux seuls rapports différenciés à l'institution scolaire (autocensure). Les discriminations sont également à l'œuvre dans les processus d'accès à l'apprentissage et aux stages. Faute de mesure précise, il est à l'heure actuelle difficile de quantifier le nombre de jeunes, exclus de l'apprentissage, alors qu'ils souhaitaient y faire leur entrée et qui ont de fait reporté leur choix sur des formations professionnelles scolarisées. Les méthodes de testings se prêtent difficilement à l'examen des discriminations dans ces deux champs. Il est en effet difficile de reproduire de façon crédible le processus d'accès à ces domaines, notamment quand un intermédiaire (enseignants, réseaux relationnels des familles) interfère dans la rencontre. Concernant cet axe, deux projets se proposent de mesurer et d'identifier les discriminations dont sont victimes les jeunes à partir d'enquêtes quantitatives et qualitatives. L'un porte sur l'accès à l'apprentissage d'élèves scolarisés en lycée professionnel et apprentis en CFA, l'autre examine à un stade précoce, les modalités discriminantes et discriminatoires à l'œuvre dans l'accès au stage d'observation de la classe de 3^{ème}.

■ **Expérimentation sur « l'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge », portée par ATEC-LERFAS - APDISCRI_01.**

En s'appuyant sur le stage d'observation de la classe de 3^{ème} au collège, le projet vise à examiner les modalités discriminantes et discriminatoires liées aux critères combinés de l'âge, du sexe, de l'origine sociale ou ethnique, dans l'accès aux stages. A partir d'une approche quantitative et qualitative déployée sur 30 établissements hors et en zone d'éducation prioritaire, le projet cherche à identifier les représentations et les expériences vécues des élèves de 3^{ème}, de leur famille, des enseignants, des professionnels accueillant les élèves en stage et des professionnels « non accueillants ».

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Reconstituer les parcours des adolescents et saisir les expériences éventuelles de discriminations encourues par les élèves en amont de leur première expérience d'insertion professionnelle. Les formes de discriminations seront examinées à la lumière du critère d'âge et en association avec les critères de sexe, d'origine réelle ou supposée, du lieu de résidence, de l'apparence.
- Identifier les freins liés aux différentes formes de discriminations.

Enseignements attendus :

Le stage de 3^{ème} apparaît comme une période propice pour appréhender la manière dont cette catégorie d'âge est susceptible d'être l'objet de pratiques discriminatoires tant de la part des personnels éducatifs que de la part d'« employeurs » potentiels. L'intérêt est de saisir l'effet agrégé du sexe, du lieu de résidence ou des origines réelles ou supposées et les apparences (physiques et vestimentaires) sur ces pratiques discriminatoires.

■ **Expérimentation MAADA : « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage sur l'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge », portée par le CEREQ APDISCRI_3**

Le projet a pour objectif d'identifier « le chiffre noir de l'apprentissage et de la statistique publique ». Faute de mesure précise, il est à l'heure actuelle difficile de quantifier le nombre de jeunes, exclus de l'apprentissage, alors qu'ils souhaitaient y faire leur entrée et qui ont de fait reporté leur choix sur des formations professionnelles scolarisées. Il s'agit d'analyser quantitativement et qualitativement les discriminations d'accès à l'apprentissage pour des jeunes désirant s'orienter vers l'enseignement secondaire professionnel.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Quantifier le nombre de jeunes candidats à l'apprentissage qui n'accèdent pas à ce dispositif de formation et repérer les publics les plus vulnérables en la matière.
- Identifier les formes de discriminations à l'œuvre dans l'accès à l'apprentissage, qui ont pour effet d'exclure certains publics.
- Mesurer l'impact de chacune de ces dimensions en mobilisant à la fois une analyse des données administratives existantes et les résultats d'une enquête spécifique construite à cet effet.

◀ [Retour Sommaire annexe](#)

- Comprendre les liens entre ces différentes dimensions et leurs modalités de mises en œuvre à partir d'une analyse croisée des entretiens menées auprès des jeunes de leurs familles, intermédiaires d'orientation en collèges, lycées professionnels et CFA, personnels de missions locales, chefs d'entreprise et responsables des ressources humaines.

Enseignements attendus :

Les travaux de la recherche ont d'ores et déjà documenté la question des fortes inégalités d'accès à l'apprentissage mais aucune n'est parvenue à quantifier, outre les processus d'autocensure, le nombre de candidats à l'apprentissage, qui n'accèdent pas à ce dispositif de formation. On attend de ce projet qu'il parvienne à distinguer à l'auto-élimination des élèves d'une part, de celle relevant des processus de discrimination d'autre part. Ce projet devra permettre de décrypter dans une certaine mesure, le chiffre noir de l'apprentissage et de la statistique publique.

3 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets :	février 2014
Date limite de dépôt des projets :	avril 2014
Sélection des projets :	mai 2014
Publication des résultats de sélection des projets :	juin 2014
Date de démarrage des projets :	septembre 2014
Durée des projets :	2 ans maximum

4 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS CONCERNÉES

APDISCRI_01, « [L'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge](#) », ATEC-LERFAS

APDISCRI_02, « [MAADA : « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage sur l'accès au stage en classe de 3^{ème} au collège : premières expériences de discriminations liées à l'âge](#) », CEREQ

APDISCRI_06, « [DIAMANT : « Discrimination Inter Âge et selon d'autres motifs : Analyse à partir d'une Noria de Testings](#) », GAINS- Université du Maine

APDISCRI_14, « [Discriminations envers et selon les jeunes en fonction de la situation du logement visé : un testing de grande ampleur sur le parc locatif privé](#) », ISM CORUM



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

APOJ

« DÉVELOPPEMENT D'ORGANISATIONS DE JEUNES DIRIGÉES PAR DES JEUNES »

Juin 2015



L'appel à projets « Développement d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes » -APOJ – a été lancé en mars 2014 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

1 - LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'appel à projets « développement d'organisations de jeunes dirigées par les jeunes » s'inscrit dans le contexte et les enjeux suivants :

La promotion de l'engagement et du bénévolat des jeunes est un enjeu central pour le ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative. Ce thème est un des objectifs prioritaires de la politique du gouvernement en faveur de la jeunesse validée par le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, confirmée par le CIJ du 4 mars 2014.

La vie associative est particulièrement propice à l'apprentissage de l'engagement. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'encourager le développement d'associations de jeunes.

Selon le baromètre Jeunesse de septembre 2010, réalisé par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) pour le ministère chargé de la Jeunesse, 66 % des jeunes de 16 à 30 ans font confiance aux associations pour améliorer leur avenir.

L'investissement des jeunes dans le monde associatif s'inscrit dans la durée. Le taux d'adhésion apparaît ainsi stable depuis 1990 : 37 % des jeunes Français de 18 à 29 ans sont membres d'au moins une association¹.

Un jeune de moins de 25 ans sur deux, volontaire ou bénévole, consacre du temps à une action de solidarité nationale ou internationale, action éducative, sportive, culturelle, sociale ou sanitaire. Cependant, comme l'analyse Jean-Claude Richez dans le débat public « *le discours sur les jeunes qui ne veulent plus militer, qui ne s'engagent plus, qui refusent de prendre des responsabilités dans les associations demeure paradoxalement présent* »².

Des formes d'engagement des jeunes en constante évolution.

Le rapport des jeunes à l'engagement a changé : « *la méfiance à l'égard des appareils est de mise. L'organisation hiérarchique ne correspond plus à leur demande de participation directe*³ ». Cet état de fait est lié à un élargissement et à une recomposition du registre de la participation sociale et politique « à la carte, éphémère, multiple, à distance »⁴. Un élément central de cette transformation repose sur l'inscription des formes nouvelles d'engagement dans le contexte spécifique de l'emploi des jeunes.

1. Bernard Roudet, « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité », *Jeunesses : études et synthèses*, n°4, mai 2011.

2. Jean-Claude Richez, « Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes », INJEP, Paris, mars 2012.

3. Anne Muxel, « Les jeunes ont un nouveau rapport au politique », *Sciences humaines*, février 2012.

4. Jacques Ion, Bertrand Ravon, 1998, « Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel », *lien social et Politiques*, n°39, p.64

Des transformations porteuses d'enjeux importants pour la professionnalisation et la structuration des organisations de jeunes.

Les organisations de jeunes sont soumises à un turn-over important de leurs cadres, ce qui pose la question de la création et de la diffusion d'outils de formation et de transmission. Ces productions méritent réflexion car « *l'acquis de compétences dépasse l'appareil formel d'apprentissage mis à la disposition des jeunes militants ; la transmission opère en grande partie à travers des processus informels de socialisation et de reproduction* »⁵.

Dans les organisations de jeunes dirigées par des jeunes, les pairs apparaissent comme une source d'information centrale. Ils agissent comme « émetteurs d'information » mais participent également au développement et au renforcement de nouvelles pratiques⁶.

La dimension de transmission et de formation est donc cruciale tant pour le développement des organisations que pour les jeunes qui y prennent des responsabilités. La formation rend possible la transmission de compétences civiques et professionnelles.

Un enjeu lié à la diversification des jeunes qui s'engagent.

Des travaux ont souligné la présence de prédispositions familiales dans l'engagement des jeunes, que celui-ci soit politique ou associatif. La précocité de l'engagement pourrait en effet inciter à penser que la socialisation primaire joue un rôle fondamental dans le choix de rejoindre une association.

Pourtant, l'enquête menée auprès de trois organisations de jeunes montre que ces mouvements s'adressent à des publics de jeunes hétérogènes, provenant d'univers sociaux parfois très divers, mais qui ont en commun une incertitude quant à leur avenir professionnel.

Il n'en demeure pas moins que, d'une manière générale, la participation associative est fortement corrélée avec le niveau d'études.

La diversification des publics participant à des formes d'engagement associatif a été l'un des enjeux des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en matière d'engagement des jeunes⁷.

Les résultats obtenus diffèrent selon les projets. Des expérimentations ont touché des jeunes « majoritairement urbains, étudiants de familles favorisées, beaucoup plus diplômés et déjà inscrits dans des dynamiques d'engagement »⁸. Par contraste, une expérimentation visait à permettre aux lycéens de proposer eux-mêmes des projets d'engagement, par la méthode « des pairs à pairs », en développant notamment des actions de formation à l'accompagnement de projets de jeunes en

5. Fanny Forgeau Zerbib, Catherine Lenzi Fauraz, *Etude des spécificités des associations de jeunes, dirigées par des jeunes : AnimaFac, JOC et MRJC*, Rapport d'enquête, décembre 2008.

6. Anne Muxel, *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

7. 15 expérimentations ont été soutenues dans le cadre des premier et troisième appels à projets du FEJ. Pour une présentation de ces expérimentations, voir la [note de description](#) en ligne sur le site du FEJ.

8. Boris Teruel (Bureau de sociologie appliquée), « [Bouge tes projets](#) », rapport final d'évaluation, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, mars 2013.

tant qu'outil d'autonomisation et d'intégration sociale. L'évaluation fait ressortir un effet positif : « *le public touché est plus souvent un public d'origine modeste que le public habituellement engagé dans les associations* ». L'action menée permet donc « *d'atténuer l'effet de reproduction sociale généralement lié à l'engagement associatif* »⁹.

De telles démarches soulignent l'intérêt d'actions visant à favoriser la création ou l'extension d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes dans des territoires, urbains ou ruraux, ou auprès de publics qui en sont relativement exclus.

La promotion de l'engagement des jeunes pose la question de la prise en compte de leur parole dans le débat public.

Un fait souvent cité pour montrer le décalage entre les formes d'engagement des jeunes et les formes traditionnelles de reconnaissance de l'engagement politique est le vieillissement de la représentation politique et syndicale.

Comme l'ont notamment montré les travaux de Louis Chauvel, « *en 1982, l'âge moyen des représentants politiques ou syndicaux est de 45 ans, il est de 59 ans en 2001 ; le vieillissement est donc de 14 ans en 18 années* »¹⁰. En 2007, siègent à l'Assemblée nationale presque cinq fois plus d'élus d'au moins 60 ans que d'élus de moins de 40 ans. Par comparaison, en 2010, les Suédois ont élu trois fois plus de députés de moins de 40 ans que de députés d'au moins 60 ans. En France, les dernières élections législatives ont certes permis un rajeunissement des députés mais celui-ci demeure modeste¹¹.

La difficulté d'accès aux fonctions électives apparaît comme le symptôme d'une difficulté plus large de prise en compte de la parole des jeunes dans le débat public. Faire évoluer cette situation est un enjeu pour les jeunes eux-mêmes. Il s'agit donc d'encourager les jeunes à prendre des responsabilités dans les instances dirigeantes des organisations, de développer des stratégies et des outils pédagogiques d'accompagnement de la mobilisation de jeunes dans des organisations de jeunes et de favoriser l'émergence de jeunes dirigeants.

Des travaux de recherche attestent que l'engagement associatif est associé à une meilleure connaissance et à un intérêt plus marqué pour la politique comparativement au reste de la population¹². En ce sens, « *l'accompagnement des jeunes dans leurs expérimentations devient un enjeu décisif inséparable du travail de reconnaissance de ces nouvelles formes d'engagement* »¹³. Mais l'enjeu stratégique est d'accroître la force des organisations de jeunes, organisations dont les membres et les dirigeants ont moins de 30 ans, comme instrument d'expression de la parole des jeunes et d'interpellation des pouvoirs publics ou autres.

9. Olivier Galland, Vincenzo Cicchelli, Jasmina Stevanovic, [Outils de développement et de formation sur l'accompagnement de projets à l'initiative des jeunes mineurs](#), rapport final d'évaluation, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, septembre 2013.

10. Louis Chauvel, *Le destin des générations*, Presses universitaires de France, Paris, 2010.

11. Luc Rouban, « Les députés de 2012 : quelle diversité ? », CEVIPOF, n°8, juillet 2012.

12. Nonne Mayer, « Les conséquences politiques du "capital social" : le cas français », *Revue internationale de politique comparée* 3/ 2003 (Vol. 10), p. 381-395.

13. Jean-Claude Riche, article cité.

2 - PROJETS EXPÉRIMENTÉS

L'objectif de l'appel à projets lancé le 13 mars 2014 est de favoriser la création, le développement et la structuration des organisations de jeunes dirigées par des jeunes ainsi que leur reconnaissance et leur prise en compte dans le débat public.

Les projets se déclinent donc sur les trois axes suivants :

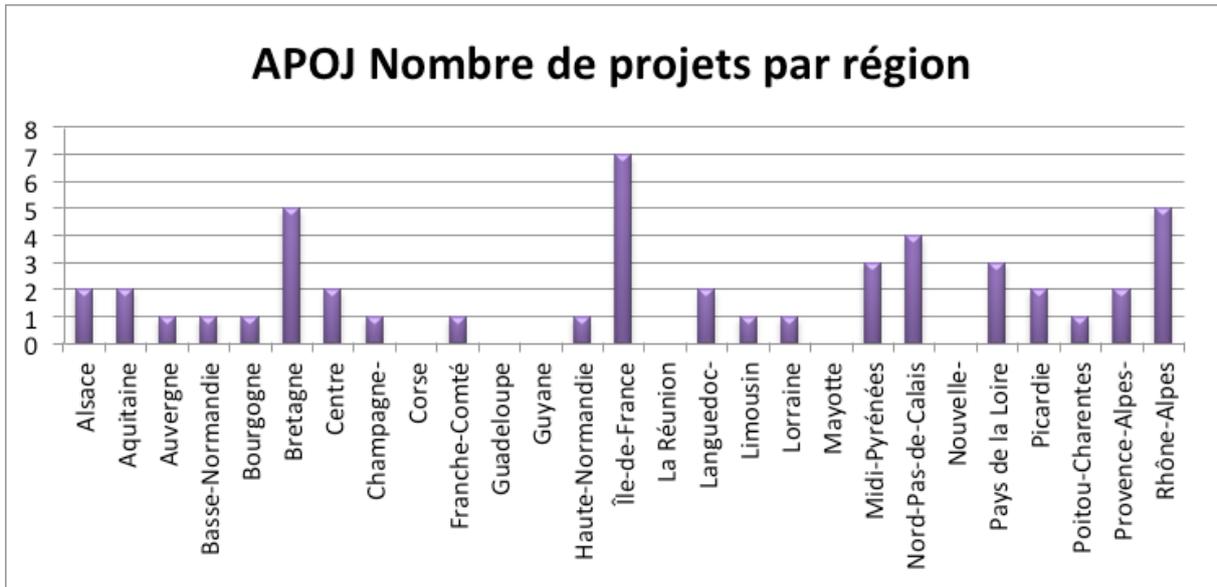
- L'appui à la création et au regroupement d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes (membres et dirigeants de moins de 30 ans). Ce premier axe vise à encourager la participation et l'engagement des jeunes, à faciliter et à soutenir la création sur l'ensemble du territoire d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes. La sensibilisation des jeunes à l'engagement et la participation associative, la mise en place d'un environnement favorable et facilitateur, une meilleure identification et un accompagnement adapté des structures en création, peuvent faciliter l'émergence de nouvelles organisations.
- La mobilisation de davantage de jeunes. Ce deuxième axe vise à renforcer l'implication et la mise en action de davantage de jeunes par le biais d'actions innovantes dans une logique d'empowerment.
- La reconnaissance dans le débat public des organisations et des réseaux de jeunes. L'enjeu est d'accroître la capacité d'intervention des organisations de jeunes, de conforter leur représentativité et leur capacité à alimenter le débat public à partir des formes variées de mobilisation des jeunes.

17 projets ont été retenus pour un montant global de 1,1 millions euros. Ils font l'objet d'une évaluation commune, externe et indépendante, par une équipe sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres d'évaluation.

Caractéristiques des projets

Les 17 projets retenus qui touchent près de 43 000 bénéficiaires sont répartis sur l'ensemble du territoire et proposent des actions diversifiées. Les territoires de déploiement des projets sont variés : dix d'entre eux s'effectueront sur plus de trois régions, sept en Ile-de-France, trois en Rhône-Alpes, deux dans le Nord Pas de Calais, un en région Centre, un en Lorraine, un en Midi-Pyrénées, un en Alsace.

Les projets portent pour certains sur le renforcement et la professionnalisation des organisations, d'autres sur la conception et la mise en place d'outils (plateformes, MOV, kit, etc.), sur l'expression publique et la prise en compte de cette expression (santé, environnement, free-party), sur la mobilisation des jeunes (parlements de jeunes, rencontres...).



Toutes les catégories de jeunes sont concernées : collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en formation, jeunes en difficulté, volontaires en service civique, actifs...

Concernant les objectifs des expérimentations, dix projets s'inscrivent dans l'Axe 1, 13 dans l'Axe 2, 8 dans l'Axe 3, et 5 projets concernent les trois Axes précisés plus haut.

■ **Exemple : le projet « Permettre aux jeunes rassemblés d'être reconnus et acteurs de la construction des politiques publiques » porté par Le Forum français de la jeunesse (FFF) - APOJ 24**

Ce projet vise à permettre le développement régional de plateformes d'interlocution des organisations jeunes, avec pour intention de favoriser l'échange et le travail commun entre les organisations nationales via le partage de pratiques (nationales et internationales). Ce projet souhaite renforcer la reconnaissance de la parole des jeunes par les pouvoirs publics comme au sein de la société.

Sont prévues :

- L'impulsion et l'accompagnement de plateformes régionales (modélisation du fonctionnement) ;
- L'organisation de séminaires thématiques et la mise en place de formations méthodologiques avec coopération au niveau européen et international ;
- La réalisation d'un guide des organisations de jeunes ;
- L'organisation d'évènements nationaux de jeunesse et de campagnes de communication par et pour les jeunes.

Enseignements attendus :

Il s'agit de créer des plateformes rassemblées spécifiquement autour des organisations de jeunes avec capitalisation systématique des enseignements et des modes de fonctionnement de ces organisations. Ce programme, avec l'appui de FFF, devrait permettre de renforcer et accompagner la co-construction des politiques publiques visant la jeunesse par le biais de ces plateformes.

■ **Exemple : le projet « En milieu rural, penser un modèle d'organisation mobilisatrice, gérée et animée par des jeunes » porté par le Mouvement rural pour une jeunesse chrétienne (MRJC) - APOJ 38**

Ce projet a pour objectif de soutenir la création, le développement et la structuration d'organisations, gérées et animées par des jeunes en milieu rural, via une dynamique expérimentale. Ce projet se propose de renforcer le pouvoir d'agir et de l'implication dans le débat public des jeunes ruraux, en diversifiant les propositions, les pratiques d'actions et les démarches de sensibilisation.

Quatre pôles géographiques sont concernés : Pôle Nord-Ouest (Bretagne, Centre, Normandie, Pays de Loire), Pôle Nord-Est (Champagne Ardenne, Nord Pas de Calais, Picardie), Pôle Sud-Ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes), Pôle Sud-Est (Alsace, Franche Comté, Lorraine, Rhône Alpes).

Sont prévus:

- L'essaimage de la dynamique de « Parlement libre des jeunes » sur les territoires ruraux ;
- La proposition d'interventions en milieux scolaires et universitaires ;
- L'impulsion d'une dynamique jeunesse sur les territoires ruraux dépourvus ;
- Le lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'engagement des jeunes en milieu rural.

Enseignements attendus :

Ce projet pourra permettre de dégager des réflexions pertinentes et des modes d'action opérants sur le développement du secteur associatif dans les milieux ruraux.

■ **Exemple : le projet « Ticket for Change » porté par Ticket for change - APOJ 52**

Ticket for Change est un programme de leadership et de transformation dont l'objet est de susciter des vocations d'entrepreneurs sociaux chez des jeunes qui ont le potentiel de créer la France de demain. En août prochain, 50 jeunes sillonneront l'Hexagone à la rencontre de pionniers inspirants pour découvrir leur voie d'acteur de changement et développer des solutions innovantes à nos défis sociaux et sociétaux.

Sont prévus :

- Un « voyage-éveil » fin Août 2014 pour 50 jeunes pour inspirer les jeunes, leur faire identifier les problèmes et enjeux de notre société et leurs possibles solutions entrepreneuriales ;
- La mise en place d'un MOOC (contenu pédagogique en libre accès) pour toucher les jeunes qui n'auront pas pu monter dans le train et d'un plan digital, relayé par des grands médias partenaires pour toucher 1 million de personnes en France ;
- L'accompagnement de 50 jeunes dans la création de leur projet à la sortie de ce tour de France ;
- La mobilisation d'un écosystème du changement national et régional en capacité d'accompagner les projets d'entrepreneur du changement.

Enseignements attendus :

On attend de voir comment un projet d'une telle envergure avec un fort potentiel d'exemplarité dans la mise en action de jeunes acteurs du changement pourra être instauré et réussir à diversifier les profils des jeunes mobilisés et accompagnés dans leurs projets d'entrepreneurs du changement.

■ Exemple : le projet « Jeunes - Consciences... » porté par l'association 2Kz - APOJ 71

L'association 2kz vise à une conception éducative et associative de la citoyenneté forte, contribuant fortement à l'engagement de la jeunesse concernant des projets collectifs et communs. Favoriser l'information, l'engagement, la sensibilisation, l'initiative et la prise de parole dans l'espace public sont autant de moyens qui permettront de répondre à la question de la mobilisation des jeunes. Ce projet veut amener les jeunes vers des engagements collectifs sur des thèmes de recherche scientifique, qui les concernent et qui contribueront à leur réflexion et à la réalisation d'une citoyenneté exhaustive. Le projet vise à l'organisation d'un rassemblement de jeunes issus de quartiers populaires.

Le projet concerne : Decazeville (12300), ville rurale de 6200 habitants et six villes pour le rassemblement (Grenoble, Troyes, Paris, Souillac, St Etienne du Rouvray et Decazeville)

Actions prévues :

- Organiser et faire participer des jeunes durant le rassemblement de jeunes issus de quartiers populaires afin d'accueillir les différents groupes et dynamiser les temps d'échanges ;
- Création et lancement des cafés pédagogiques ;
- Création d'un forum autour des thématiques liées à la jeunesse ;
- Création d'un espace d'échange et d'un centre de ressources au sein du site internet de l'association avec les réseaux sociaux ;
- Création d'une fresque en mosaïque présentant l'accueil et le projet d'une école publique : s'approprier l'espace public pour valoriser le projet d'école basé sur le « vivre ensemble » ;
- Création d'un collectif démocratique de jeunes ;
- Accompagner des jeunes sur la création de structure ou sur la mobilité nationale voire internationale.

Enseignements attendus :

Une méthodologie et des ressources en lien avec ce projet seront réalisées pendant l'expérimentation et ces outils pourront être redéployés et réutilisés par d'autres associations qui pourraient avoir un projet similaire à celui de l'association 2kz.

4 - ÉVALUATION

L'objectif de l'évaluation, au travers des actions proposées dans les expérimentations retenues, est d'analyser les modalités, les obstacles et les conditions de l'engagement des jeunes au sein d'organisations qui leur sont propres.

Il est attendu de cette évaluation une analyse :

- des pratiques des membres des organisations afin de comprendre les différentes stratégies et de repérer les capitaux sociaux mobilisés qui permettent à une organisation de jeunes de perdurer dans le temps et de développer son activité,
- des répertoires d'action collective utilisés ainsi que des réceptions des discours qui émanent de ces organisations, tant au niveau des institutions qu'au niveau du public ciblé,
- des parcours des jeunes qui participent à ces organisations,
- du contexte institutionnel dans lequel évoluent les différentes organisations.

Les questions évaluatives principales portent sur : les actions expérimentées, les effets de ces actions sur la création et la consolidation des organisations de jeunes, sur leur prise de parole dans l'espace public, les stratégies de mobilisation déployées, le transfert des pratiques expérimentées.

5 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets :	13 mars 2014
Date limite de dépôt des projets :	15 avril 2014
Sélection des projets :	23 mai 2014
Publication des résultats de sélection des projets :	juin 2014
Date de démarrage des projets :	été 2014
Lancement de l'appel à offres d'évaluation :	décembre 2014
Date limite de dépôt des candidatures des évaluations :	février 2015
Publication des résultats concernant la sélection de l'équipe d'évaluateurs :	février 2015
Durée des projets :	2 ans maximum

6 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS

- APOJ_09**, « [HORIZONS JEUNES](#) », Association HORIZON
- APOJ_12**, « [À la recherche d'énergies nouvelles](#) », Avenir et Joie – JOC
- APOJ_14**, « [Réseau engagé des volontaires](#) », Réseau Engagé des Volontaires
- APOJ_24**, « [Permettre aux jeunes rassemblés d'être reconnus et acteurs de la construction des Forums Français de la Jeunesse](#) »
- APOJ_38**, « [En milieu rural, penser un modèle d'organisation mobilisatrice et professionnalisé](#) », Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)
- APOJ_39**, « [Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes](#) », FREEFORM
- APOJ_47**, « [Animation d'un mouvement national de jeunes engagés sur les liens entre pollution environnementales et santé : Générations Cobayes](#) », Collectif Appel de la jeunesse
- APOJ_48**, « [Bénévolat à Jets d'encre : repenser la politique d'intégration](#) », Jets d'encre
- APOJ_49**, « [Favoriser l'engagement associatif des lycéens](#) », Jets d'encre
- APOJ_52**, « [Ticket for Change](#) », Ticket for Change
- APOJ_53**, « [Accompagner les bénévoles associatifs étudiants vers la prise de responsabilité](#) », Animafac
- APOJ_55**, « [Mise en place d'outil et de méthode de gestion pour favoriser la prise de responsabilité](#) », Genepi
- APOJ_58**, « [Renforcer des démarches d'engagement de jeunes du local à l'international dans une dynamique de réseau](#) », Étudiants et développement
- APOJ_60**, « [MOOC et NTIC au service de l'engagement bénévole](#) », Concordia
- APOJ_68**, « [Jeunes, à nous l'Europe !](#) », Les Jeunes Européens - France
- APOJ_70**, « [Création et Animation du Forum Régional de la Jeunesse de Lorraine](#) », Forum Régional de la Jeunesse de Lorraine (FRJ Lorraine)
- APOJ_71**, « [Jeunes - consciences](#) », Association des jeunes 2kz



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

APEP « ÉDUCATION POPULAIRE POUR ET PAR LES JEUNES : PRATIQUES NUMÉRIQUES, LIEUX INNOVANTS ET MÉDIAS DE JEUNES »

Juin 2015



L'appel à projets « Education populaire pour et par les jeunes : Pratiques numériques, lieux innovants et médias de jeunes » - APEP a été lancé en mars 2014 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

1 - ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'éducation populaire bénéficie « d'un regain d'intérêt qui vient s'enraciner dans une nouvelle configuration historique, à travers la mondialisation culturelle, le développement de nouveaux rapports aux savoirs, le développement de la société de la connaissance et de l'information, et de nouvelles formes de développement du lien social ». Au cœur de ces mutations, l'éducation populaire demeure structurée par deux traits constants, favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, d'une part, et d'autre part, l'accès aux savoirs et à la culture « comme condition de l'exercice de la citoyenneté »¹. Mais le déploiement de ces objectifs se fait désormais dans un contexte renouvelé par la place croissante du numérique, l'émergence de nouveaux espaces et de nouveaux médias.

L'omniprésence du numérique dans l'ensemble des éléments de vie des individus et des collectifs est partie prenante de ces transformations. La question de la « fracture numérique », entendue principalement comme un enjeu d'équipement, cède progressivement la place à la problématique de « l'inclusion numérique ». La diversité des usages des nouvelles technologies a donné peu à peu à tous de nouveaux moyens d'apprendre et de coopérer à la production des savoirs et ont permis à chacun de participer à la transmission et à la diffusion des apprentissages. Toutefois, ces pratiques et leur maîtrise restent encore marquées par des inégalités sociales fortes, ce que révèlent les indicateurs sur le sentiment de compétence numérique qui progressent plus lentement que le taux d'équipement des ménages. Les problématiques liées à l'inclusion numérique sont également visibles à travers les grandes disparités territoriales en matière de politiques et d'initiatives de développement numérique.

Ainsi, dans son rapport « *Citoyens d'une société numérique* » (2013), le Conseil national du numérique faisait du numérique un outil de transformation sociale en permettant le renforcement du « pouvoir d'agir », tandis que son dernier rapport — le rapport « *Jules Ferry 3.0* », remis en octobre 2014 – s'est plus particulièrement intéressé à la question de l'éducation numérique. Nombreux sont les acteurs publics et associatifs à placer le numérique au cœur des politiques publiques de jeunesse, comme l'atteste le lancement en janvier 2015 par le ministère de l'Éducation nationale d'une « Concertation nationale sur le numérique pour l'éducation » dans le cadre de la stratégie de « l'École numérique ».

Pour ce faire, les expérimentations soutenues par le FEJ cherchent à promouvoir le développement de nouveaux espaces, de lieux innovants organisés par et pour les jeunes qui permettent de renouveler les pratiques et les publics de l'éducation populaire.

1. Jean-Claude Richez, « Avant-propos », in Emmanuel Porte, *Des pratiques d'engagement en transformation : enjeux pour l'avenir de l'éducation populaire*, Rapport d'étude, INJEP, Paris, novembre 2013.

2 - DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

L'objectif du programme d'expérimentation est de favoriser des actions d'éducation populaire tournées vers l'émancipation et vers l'action citoyenne des jeunes par le développement de nouvelles pratiques numériques, la constitution de lieux ou de médias jeunes innovants.

Ces objectifs généraux sont déclinés selon trois axes dont certains se cumulent et ont pour objet de :

- développer les pratiques numériques dans une démarche d'éducation populaire par la formation d'acteurs et la structuration de réseaux (49 projets) ;
- de développer des lieux innovants, mettant en avant de nouvelles modalités d'accueil et de mise en action des jeunes (32 projets) ;
- de promouvoir la création de médias citoyens, collaboratifs et participatifs de jeunes (30 projets).

Développement des pratiques numériques

L'enjeu est d'accompagner les enfants et les jeunes vers une utilisation active, coopérative et émancipatrice du numérique. Pour se faire, de nouvelles médiations sont à mettre en œuvre afin de permettre une appropriation citoyenne de ces outils : le soutien à la formation des acteurs de l'éducation populaire, l'adaptation des pratiques d'éducation populaire aux médias contributifs et au nouvel environnement numérique, et la production d'outils pédagogiques nouveaux pour les réseaux de l'éducation populaire.

Il s'agit également de soutenir la formation de réseaux territoriaux et de démarches collaboratives entre les communautés numériques et les réseaux d'éducation populaire. En effet, les initiatives d'éducation populaire en lien avec les pratiques numériques souffrent de fortes disparités d'un territoire à l'autre et demeurent trop souvent enfermées dans leurs « silos » institutionnels, territoriaux, thématiques². Les dispositifs expérimentés doivent permettre d'établir et de densifier les relations entre les communautés numériques (consommation collaborative, espaces publics numériques, coworking, fablab, etc.) et les réseaux d'éducation populaire.

■ Exemple d'une expérimentation sur le développement des pratiques numériques : le projet « E-Fabrik », porté par l'association « Les atomes crochus » - APEP_311.

Le projet E-Fabrik' vise à accompagner des jeunes de 11 à 25 ans, éloignés des lieux d'innovation numérique mais fréquentant des structures d'éducation populaire de la région Île-de-France, à utiliser les ressources numériques innovantes de leur territoire pour concevoir et fabriquer des solutions concrètes destinées à des personnes en situation de handicap, à se réapproprier la technologie à travers une solidarité active et concrète, pour mieux maîtriser leur environnement et en être acteurs. En effet, ces jeunes seront intégrés dans une communauté créative et seront donc pleinement acteurs du projet.

Enseignements attendus :

L'intérêt du projet réside dans la dynamique collective et collaborative mise en œuvre avec les différents partenaires impliqués dans le projet pour former les publics bénéficiaires à l'utilisation des ressources numériques innovantes de leur territoire en vue de formaliser des solutions concrètes.

2. Conseil national du numérique, Citoyens d'une société numérique, accès, littératie, médiations, pouvoir d'agir, octobre 2013.

■ **Exemple d'une expérimentation visant à la création d'un fablab : le projet « 3D FABLAB » porté par l'association « LOREM » (Loisirs résidentiels des Mariniers) - APEP_033.**

Le projet vise à créer un FABLAB ayant une forte orientation « Art, Communication et Imagerie 3D ». Le « 3D FABLAB » du LOREM est un espace ouvert à tous ceux qui ont besoin de créer, transformer, adapter, mettre en image, mais qui n'en n'ont pas les moyens techniques et financiers ou qui ne disposent pas d'un espace suffisant pour leur réalisation. Le LOREM met à disposition ce lieu d'échange ainsi que le matériel et, l'expertise des techniques 3D.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Développer l'action éducative et pédagogique au travers de l'appropriation des savoirs et les techniques de fabrication tout en favorisant la mixité sociale ;
- Favoriser l'innovation, en proposant des activités d'avant-garde dans un secteur attrayant (photo en relief, vidéo en relief, construction de matériel de visionnage 3D, l'impression des objets en 3D) ;
- Favoriser la communication en donnant aux adolescents et aux jeunes d'horizons divers, un accès libre à de nouveaux médias, aux moyens techniques et matériels de réalisation et de diffusion ;
- Favoriser la mobilité spatiale en leur proposant de participer à la couverture médiatique des quartiers Politique de la Ville Porte de Vanves - Plaisance-Raymond Losserand mais aussi dans la Ville de Paris. De réaliser le montage et d'organiser des projections en reliefs ultérieurs, dans des lieux différents, avec publication dans le Fanzine et le webzine ;
- Développer la socialisation des ados et des jeunes : apprentissage de certaines règles de vie en collectivité (partage, respect du matériel, respect de la différence,...) ;
- Permettre l'épanouissement, le développement de la créativité, et de l'autonomie des jeunes par la mise à disposition, gratuite et libre d'accès, de formation et de matériel spécifique ;
- Elargir son action en développant des partenariats avec des associations du quartier Politique de la ville, en particulier les deux centres sociaux Maurice Noguès et Didot-Broussais et les centres d'Animation Vercingétorix et Marc Sangnier et des associations partenaires parisiennes (les EPN en particulier).

Enseignements attendus :

Il s'agit de mettre en place un espace qui puisse accueillir toutes les catégories d'âge et leur proposer des activités adaptées tout en leur permettant d'acquérir les bases des technologies de fabrication numérique et des bases dans l'éducation scientifique et technique. Ce projet peut nous enseigner sur comment favoriser l'acquisition de compétences numériques chez les jeunes de tous âges dans un cadre innovant grâce à des projets réalisés entièrement par les jeunes, dans une logique de capacitation et de renforcement de l'autonomie et de la confiance en soi des jeunes.

Développement de lieux innovants

Cet axe vise à favoriser le développement de différents types de lieux innovants :

- des lieux qui proposent de nouvelles modalités d'accueil et de mise en action des jeunes,
- des lieux qui peuvent mixer activités sociales et économiques dans une dynamique notamment d'économie sociale et solidaire,
- des lieux qui favorisent le développement de pratiques culturelles, ou encore de pratiques collaboratives, créatives et participatives.

Les dispositifs expérimentés mettent en lumière la pertinence territoriale de leur implantation, la structuration d'un réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer pour créer une démarche de développement partagé et de mutualisation de compétences.

■ **Présentation d'une expérimentation sur le développement de lieux innovants : le projet « Création, mise en place et développement de Fabriques du Monde Rural (FMR) pour l'animation et le développement des jeunes et des territoires ruraux » porté par l'association « Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne » - APEP_203.**

Le projet propose de créer en milieu rural, des lieux d'animation gérés par et pour les jeunes, source d'épanouissement, de liens sur le territoire et créateur d'activités et d'emploi pour que les jeunes puissent se retrouver et échanger, s'émanciper, développer leurs projets et expérimenter de nouvelles pédagogies, de nouvelles formes de mobilisation et d'engagement. Le mouvement souhaite créer, à cette occasion, de nouvelles dynamiques sur le territoire et en lien avec les habitants.

L'objectif visé est le lancement de cinq Fabriques du Monde Rural et de réunir les conditions favorables à un essaimage sur d'autres territoires en :

- Inscrivant durablement dans le temps et l'espace des lieux innovants gérés et animés par des jeunes en milieu rural, leviers de développement et d'animation pour les jeunes et les territoires ;
- Créant des lieux de vie intergénérationnels afin de dynamiser les territoires et offrir des services aujourd'hui inexistantes ou insuffisants, en favorisant la création d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- Expérimentant de nouvelles pédagogies et formes de mobilisation, d'engagement et d'action, de nouvelles propositions aux jeunes, de nouvelles dynamiques dans le lien au territoire et aux habitants ;
- Capitalisant les expériences et en réunissant les moyens pour renforcer la capacité de création de FMR, favorisant leur pérennité et leur essaimage.

Enseignements attendus :

Le FEJ attend de cette expérimentation d'éclairer les leviers et obstacles de la mise en action des jeunes autour du numérique sur un territoire rural. Une attention particulière est également portée sur la mise en place de synergies et de logiques partenariales autour de la montée en compétences numériques et de l'éducation aux outils numériques et aux médias sur un territoire. Ces actions répondent notamment à des enjeux de renforcement du lien social (notamment intergénérationnel), et de capacitation et de mise en action des jeunes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Développement de médias de jeunes

Cet axe vise à favoriser l'émergence et le renforcement de médias citoyens, collaboratifs et participatifs fabriqués ou animés par les jeunes, qui proposent des formes d'information et de libre expression innovantes et participent à la déconstruction des stéréotypes concernant la jeunesse.

Le développement de médias de jeunes et la professionnalisation des structures qui les portent doivent contribuer à accroître et enrichir l'éducation aux médias, l'expression et la participation des jeunes au débat public et notamment de ceux qui en sont les plus exclus.

Les projets doivent permettre aux jeunes qui participent à leur réalisation et à leur fonctionnement de s'approprier le projet global servi par le média, d'imaginer des solutions de transmission et de coopération permettant d'installer le média dans la durée. Les actions mises en œuvre doivent faciliter la maîtrise des outils techniques propres au média utilisé, permettre aux jeunes de se familiariser avec la pratique journalistique et d'acquérir une culture numérique et un esprit critique sur les enjeux contemporains liés aux nouvelles technologies. Les projets peuvent s'inscrire dans le cadre de la vie d'établissements scolaires.

■ Exemple d'une expérimentation sur le développement de médias de jeunes : le projet « Lectures chroniques », porté par l'association « Colères du présent » - APEP_107.

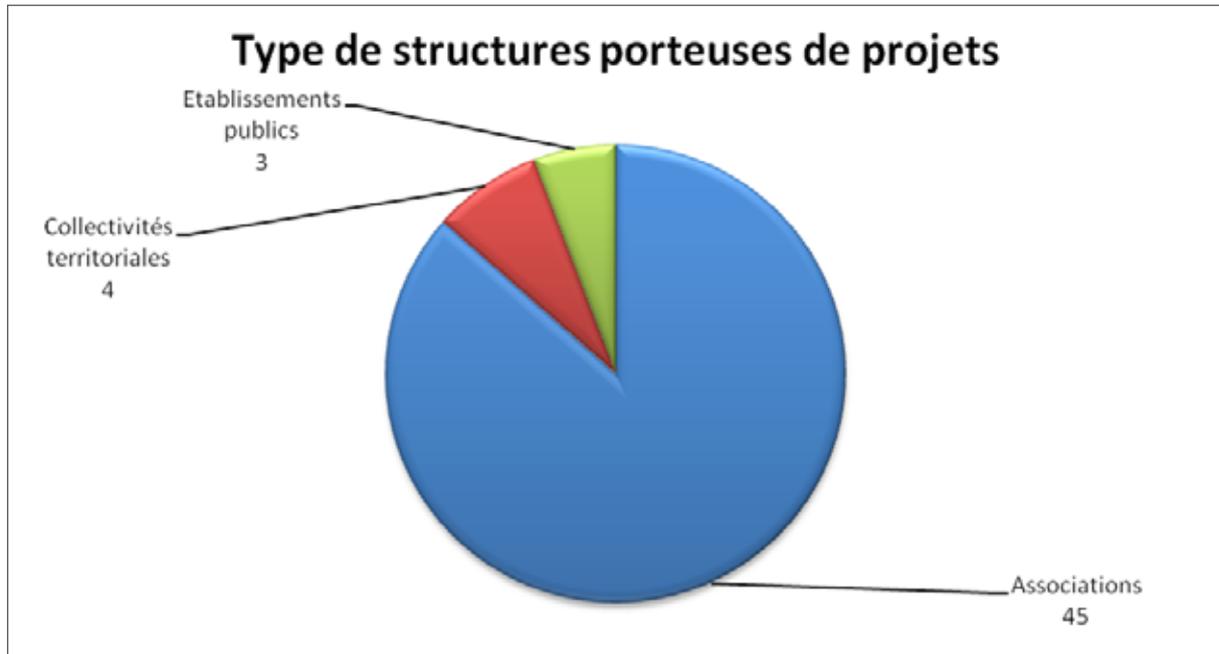
Dans le cadre du salon du livre d'Arras, un prix littéraire est remis chaque année par des élèves. Il est l'occasion d'actions tout au long de l'année (faire lire, écrire, s'exprimer, puis les intégrer dans le processus de création d'un nouveau média qui associe écriture, son et image). Ce projet a pour but d'accompagner ce travail d'une émission littéraire régulière sur la web-tv libfly, tv construite par et avec les adolescents, qui participeront autant au montage qu'à l'animation.

Enseignements attendus :

Ce projet va être porteur d'une démarche réflexive qui peut produire des enseignements sur les leviers de la mobilisation des jeunes autour du numérique et de la promotion d'un objectif éducatif classique (ici, la lecture) tout en amenant les jeunes vers le développement de leurs compétences numériques. Par sa simplicité et son fort potentiel d'exemplarité, ce projet peut nous fournir des éléments de réflexion sur la capacité d'essaimage auprès d'autres établissements et structures éducatives et d'autres territoires. Il permet aussi de s'interroger sur la dynamique et la mise en synergie de différents types d'acteurs (salon du livre, équipe enseignante et éducative, etc.).

Les 52 projets sélectionnés représentent une enveloppe de 2,5 M€. Ils devraient toucher près de 230 000 jeunes bénéficiaires. Les territoires de déploiement sont répartis sur l'ensemble du territoire français. L'Ile-de-France concentre près d'un quart des projets. Trois projets sont déployés dans les territoires ultra-marins de Nouvelle-Calédonie, Guadeloupe et Guyane. Enfin, trois projets couvrent plus de trois régions.

Enfin, ces projets sont portés principalement par des associations (45 projets).



3 - ÉVALUATION

L'évaluation de ces expérimentations devra permettre d'analyser les modalités et les obstacles du développement des espaces et des compétences numériques dans une démarche d'éducation populaire et d'étudier les conditions de développement des nouveaux médias par les jeunes et les pratiques qui en découlent. Elle doit avoir pour objectif de mieux comprendre la nature du rapport à la connaissance des jeunes à l'ère du numérique et d'analyser l'efficacité éventuelle des nouvelles méthodes pédagogiques (ou d'animation) fondées sur ces nouveaux outils et pratiques.

Pour cela, l'évaluation devra être attentive à la diversité des structures, des publics, des territoires et des conditions de mise en œuvre des actions.

La sélection des projets évalués veillera à inclure la plupart des projets identifiés comme des expérimentations « phares » sur ce champ.

L'évaluation reposera à la fois sur des méthodes qualitatives et quantitatives.

Dans le cadre de l'évaluation qualitative, l'évaluateur pourra mettre en place les procédés d'enquête suivants :

- Entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels impliqués dans les dispositifs et auprès des jeunes bénéficiaires aux profils différenciés ;
- Observations non participantes du fonctionnement des dispositifs ;
- Observations non participantes des actions organisées et des lieux mis en place (analyse des interactions entre les jeunes dans les médias, entre les jeunes et les animateurs, etc.) ;

◀ [Retour Sommaire annexe](#)

- Etude de documents et de contenus (comptes-rendus de réunions ; tableaux de bord, documents de communication, contenus médiatiques et pédagogiques ou tout autre document jugé intéressant) ;
- Travail collectif (focus group) avec des panels d'usagers permettant un retour réflexif sur les pratiques expérimentées et plus largement, les enjeux liés aux usages du numérique ;
- Monographie sur un territoire sélectionné pour sa pertinence vis-à-vis des problématiques étudiées.

Dans le cadre de l'évaluation quantitative, l'évaluateur pourra mettre en place des méthodes statistiques (enquêtes par questionnaires et analyse de bases de données) afin de collecter des données dans un but de description des publics visés et des objectifs des actions menées sur l'acquisition de compétences. Ces méthodes pourront également servir à apprécier le caractère transférable des compétences numériques et voir dans quelle mesure l'acquisition de compétences numériques a pu améliorer l'insertion socioéconomique des jeunes.

Enfin, les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation pourront interagir afin de fournir une analyse plus exhaustive des dispositifs mis en place.

Le protocole d'évaluation proposé ne couvrira pas toute la période d'expérimentation ; les actions expérimentées seront évaluées jusqu'en septembre 2016. Le rapport final d'évaluation étant attendu pour fin décembre 2016.

4 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets :	19 mars 2014
Date limite de dépôt des projets :	30 avril 2014
Sélection des projets :	11 et 12 septembre 2014
Publication des résultats de sélection des projets :	25 octobre 2014
Date de démarrage des projets :	janvier 2015
Lancement de l'appel à offres d'évaluation :	29 janvier 2015
Date limite de dépôt des candidatures des évaluations :	2 mars 2015
Publication des résultats concernant la sélection de l'équipe d'évaluateurs :	avril 2015
Durée des projets :	2 ans maximum

5 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS

- APEP_002**, « [La web-tv participative, une ouverture vers les autres](#) », Espace numérique Sud Charente
- APEP_017**, « [Donner et prendre en compte la parole des Jeunes : la Web TV des missions locales de Corse](#) », Association Régionale des Missions Locales de Corse
- APEP_018**, « [Développement d'espaces "cités"](#) », Centre d'Animation des Portes Ferrées (CAPF)
- APEP_033**, « [3D FABLAB](#) », Loisirs Résidentiels des Mariniers (LOREM)
- APEP_039**, « [Smart'Flore](#) », Tela Botanica
- APEP_043**, « [Théâtre et marionnette numérique](#) », Art Recherche Technologie Science
- APEP_047**, « [La machine à Tchatch \(Etire ta langue\)](#) », Mairie de Fontenay-sous-Bois
- APEP_051**, « [Atelier 3D](#) », Centre Social des Brebis de Mazingarbe
- APEP_087**, « [Tiers Lab Jeunes](#) », CRAJEP Poitou-Charentes
- APEP_099**, « [Cart'opus](#) », MJC du Plateau
- APEP_101**, « [FabLab de la MJC de Rodez](#) », Maison des Jeunes et de la Culture de Rodez
- APEP_104**, « [Dynamique jeunesse et éducation aux nouveaux médias](#) », Centre social Eveil
- APEP_107**, « [Lectures chroniques](#) », Colères du Présent
- APEP_109**, « [La fabrique de l'info](#) », Transami
- APEP_114**, « [Les connecteurs - création numérique et médiation itinérante](#) », Les Compagnons Du Dev
- APEP_116**, « [Cyber tribu : connecter les jeunes kanaks des îles](#) », AJI (Association Jeunesse Informatique)
- APEP_117**, « [A vos cl@viers !](#) », Mission locale du pays de Vannes
- APEP_118**, « [EduCo'Lab](#) », Association Française de Petits Débrouillards
- APEP_128**, « [Didac'TIC](#) », Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud
- APEP_133**, « [Ligne 16, la ville autrement](#) », Le Hublot
- APEP_134**, « [Réseau Initiatives Jeunes et Territoires Numériques](#) », L'office
- APEP_136**, « [Du « FABLAB » pour le n00b Club](#) », CCAS - Centre social et culturel le Forum@
- APEP_142**, « [Animations, services et convivialité au Ô Poirion](#) », Association SEI
- APEP_144**, « [Jeunes et numérique, d'un environnement consumériste à un dispositif citoyen](#) », Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active – Association Nationale (CEMEA)
- APEP_150**, « [Approche de l'e-inclusion en Guyane Française](#) », GIP FCIP Guyane
- APEP_151**, « [Un Espace Multimédia pour un public féminin à visée émancipatrice](#) », Du Côté Des Femmes
- APEP_157**, « [Projet WebTV transmedia Journaliste 360°](#) », Le 400 studio multisupports
- APEP_158**, « [WEB'L Dronne et Belle](#) », Espace Socioculturel « Le Ruban Vert »
- APEP_160**, « [LABoratoire numérique Fabuleux ambulant / <fabrique>numérique</>](#) », Centre culturel Saint-Exupéry

- APEP_169**, « [World En Blogs - WEB radio participative](#) », MJC Voiron
- APEP_197**, « [Innovation sociale & numérique pour et par les jeunes en Métropole lilloise](#) », Association Numérique Innovation Sociale (ANIS)
- APEP_199**, « [Une radio socioéducative et culturelle animée par des adolescents pour des adolescents](#) », Maison des adolescents de l'Hérault
- APEP_203**, « [Création, mise en place et développement de Fabriques du Monde Rural \(FMR\) pour l'animation et le développement des jeunes et des territoires ruraux](#) », Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)
- APEP_207**, « [Les TIC au service de la santé sexuelle des jeunes à Saint Martin](#) », Association Sida Les Liaisons Dangereuses
- APEP_214**, « [Aire 38, aire d'expérimentation pour l'ingéniosité coopérative](#) », Les Badauds Associés
- APEP_227**, « [Une maison numérique ! Pour les jeunes](#) », Ville de Dieppe
- APEP_230**, « [Espace d'échanges de savoirs & de ressources numériques](#) », Association d'animation et de jeunesse du pays de Nexon
- APEP_243**, « [JANUS - Jeunes Ambassadeurs du Numérique pour l'Unité Sociale](#) », Exploradôme
- APEP_248**, « [Photophore](#) », Espace Jean-Roger Caussimon (MJC)
- APEP_253**, « [Education aux médias et pratiques artistiques numériques](#) », La Maisoun – Maison des Jeunes et de la Culture de L'Isle-Jourdain
- APEP_261**, « [Avatar's Riot](#) », Assemblée artistique des diversités numériques (AADN)
- APEP_271**, « [Bugey.M - expressions numériques en Bugey](#) », Conseil général de l'Ain - Direction de la lecture publique
- APEP_292**, « [L'happy culture numérique](#) », Association centre social du Chemillois
- APEP_303**, « [EVENT - un réseau pour développer l'éducation aux médias numériques en Rhône-Alpes](#) » Fréquence écoles
- APEP_310**, « [Communiquer pour s'insérer](#) », Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes
- APEP_311**, « [E-Fabrik'](#) », Les Atomes Crochus
- APEP_331**, « [FIP : Fabriquer, Inventer, Partager à l'heure du numérique](#) », Ville de Strasbourg, gérant en régie directe Le Shadok, fabrique du numérique
- APEP_332**, « [Entrez prendre - incitation à créer](#) », Permis de vivre la ville
- APEP_349**, « [Usages et outils de l'Internet citoyen à destination des jeunes. Guide méthodologique - Contribution de l'association ICI](#) », Innovons pour la Concertation sur Internet (ICI)
- APEP_352**, « [Château d'eau](#) », Plexus
- APEP_384**, « [Atelier Numérique Planète Sciences](#) », Planète Sciences
- APEP_386**, « [Création et développement d'une web-radio locale](#) », Centre Social et Culturel de Bègles



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET AUX INITIATIVES D'ACCÈS PRÉCOCE À LA CULTURE

Juin 2015



1 - ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans la cadre du plan « Priorité jeunesse », le MSJEPVA et la Fondation TOTAL ont signé le 7 juin 2013, une nouvelle convention de partenariat, dont l'un des axes vise à favoriser l'accès de tous les jeunes aux activités périscolaires et à soutenir des initiatives d'accès précoce à la culture (EAC).

L'activité artistique et culturelle des jeunes est certainement un espace privilégié de l'expression de la jeunesse, expression de son identité mais aussi de son rôle d'acteur dans la société.

Toutefois, la modification des pratiques, comme l'évolution de l'accès et des modes de consommation culturelle, n'en restent pas moins marqués par la *permanence relative des écarts sociaux et géographiques*¹, et ce dès le plus jeune âge. La diversification et l'hybridation qui caractérisent pourtant les pratiques culturelles contemporaines des jeunes n'induisent pas un recul des inégalités socioculturelles d'accès aux arts et à la culture. Une enquête sociologique sur les loisirs et les pratiques culturelles des enfants et adolescents français met en exergue la persistance des inégalités et des stratifications sociales².

Face à ce constat, l'École comme les institutions culturelles sont de puissants acteurs de la démocratisation et de la transmission culturelle.

Ainsi, l'*Éducation artistique et culturelle*³ (EAC), inscrite dans les cursus des élèves selon les principes et modalités précisés dans la circulaire interministérielle du 9 mai 2013 sur les « Parcours d'EAC », figure parmi les chantiers prioritaires de l'action publique en faveur des élèves et des jeunes de 0 à 30 ans⁴.

L'EAC a un rôle à jouer dans la formation et la construction personnelle de l'enfant et de l'adolescent qui s'exerce non seulement *pendant le temps scolaire, mais aussi pendant les temps péri et extrascolaires (celui des loisirs)*.

En mai 2014, dans le cadre du Plan « Priorité jeunesse » (mesures 8.2 et 8.3) l'accent mis sur l'EAC s'est concrétisé par la signature d'une convention entre les ministères de la Culture et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dont l'objectif principal est de créer les conditions d'accès à l'art et à la culture pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les arts et la culture tendent à donner du sens aux nouveaux temps d'activités périscolaires en repensant la diversité des modes d'accès et des rapports

1. Donnat Olivier, « Pratiques culturelles, 1973-2008, dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Culture études*, 2011, n° 7, pp. 1-8.

2. Octobre Sylvie, Détrez Christine, Mercklé Pierre et Nathalie Berthomier, *L'enfance des loisirs. Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, Paris, La Documentation française, coll. « questions de culture », 2010.

3. L'Éducation artistique et culturelle repose sur un socle commun inscrit dans un parcours artistique et culturel incluant la musique, l'image et la danse. Le parcours a pour triple ambition de favoriser l'exercice de l'esprit critique et d'acquérir une culture artistique personnelle, de pratiquer les différents langages artistiques et de diversifier les modes d'expression et de contribuer à l'épanouissement personnel des élèves (source : education.gouv.fr).

4. Plus spécifiquement, dans le cadre du développement de sa politique d'EAC, le ministère en charge de la Culture propose également des dispositifs pour la toute petite enfance (0 à 3 ans) mais aussi pour les apprentis et les étudiants.

des jeunes à la culture. Ce sont également la qualité et la vigueur de l'articulation de l'EAC avec les politiques éducatives et le développement culturel des territoires qui sont relancées.

Mais la place de l'École et des structures socioculturelles dans la transmission culturelle et la lutte contre les inégalités sociales et culturelles est aujourd'hui réinterrogée à l'aune des mutations culturelles juvéniles.

La « désinstitutionnalisation » des pratiques culturelles⁵ comme l'essor des nouvelles technologies et des pratiques numériques ont profondément modifié le rôle des institutions et le rapport des jeunes aux équipements ou dispositifs à vocation artistique et culturelle.

L'individualisation des loisirs, la culture de la chambre⁶, les compétences des jeunes en matière technologique, qui dépassent souvent celles des professionnels⁷, mettent à mal la légitimité de ces instances dans l'accès, la définition et la portée des œuvres et des pratiques artistiques. Il n'est guère surprenant de constater dès l'âge de 12 ans, la désaffection des jeunes, pourtant adeptes de pratiques artistiques amateurs, des structures et ressources mises à leur disposition⁸.

Les jeunes ne sont d'ailleurs pas les seuls interlocuteurs à convaincre du bien-fondé de la place des structures/institutions afférentes. Les ressources culturelles et artistiques proposées aux enfants *en dehors du temps scolaire sont inégalement investies par les familles.*

S'agissant des activités culturelles proposées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, Dominique Glasman observe que : *« les activités proposées dans le cadre des séances d'accompagnement scolaire sont inégalement valorisées par les parents. De manière générale, ils insistent sur le temps des devoirs ; le second temps, consacré (...) à des activités culturelles non scolaires est davantage perçu comme essentiellement ludique, et donc facultatif, sorte de récompense accordée aux enfants qui ont accompli leur tâche. Ces activités, qui représentent une sorte de détour d'apprentissage, puisqu'il ne s'agit pas là d'apprendre une discipline scolaire mais d'intégrer des dispositions, « la curiosité », « l'ouverture d'esprit » ou d'acquérir des outils informels (« la logique », « le vocabulaire ») sont peu perçues par les parents de milieux culturellement éloignés de l'école comme des moyens d'apprentissage utiles à l'école. »⁹*

Dans un contexte où *« l'hybridation et la diversification des réseaux de production de la connaissance et de la reconnaissance accélèrent une réorganisation de la bourse des valeurs culturelles (...) ainsi*

5. Octobre Sylvie, « Pratiques culturelles chez les jeunes et intuitions de transmission : un choc des cultures ? », *Culture études*, 2009, n° 1.

6. Glevarec Hervé, *La culture de la chambre. Préadolescence et culture contemporaine dans l'espace familial*, Paris, La Documentation Française, coll. « questions de culture », 2009.

7. Dahant Chantal, Labadie Francine et Sylvie Octobre, « Pensés et impensés des médiations culturelles pour les adolescents », *Agora débats/jeunesse*, 2014/1, n° 66, pp. 40-46.

8. Céroux Benoît, Crépin Christiane, « Construire une offre de loisir avec les adolescents. Etude d'un dispositif expérimental », *Agora débats/jeunesse*, 2014/1, n° 66, pp.107-118.

9. Glasman Dominique, Besson Leslie, Rapport établi pour le Haut conseil de l'évaluation de l'école, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, n° 15, 2004.

qu'une disjonction avec les valeurs scolaires »¹⁰. la capacité de l'École et des structures culturelles à transmettre les éléments d'une culture commune nécessite d'être réinventée.

La transformation du paysage des politiques publiques dans le sens d'une diversification des acteurs et de l'offre de proximité impose une réflexion renouvelée sur l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des enfants.

L'implication croissante des collectivités territoriales dans le champ des politiques éducatives et culturelles adressées aux jeunes s'accompagne de nouvelles préoccupations, comme la nécessaire mise en cohérence sur les territoires des dispositifs éducatifs et culturels formels et informels¹¹.

Les dispositifs éducatifs artistiques successifs et cumulatifs appellent à renforcer la faible cohérence constatée des actions menées dans le temps scolaire et les temps non scolaires (dont les temps périscolaires).

La question d'un continuum d'une action culturelle publique pour la jeunesse redouble d'attention au regard des réaménagements des rythmes scolaires engagés dans le cadre de la refondation de l'École depuis la rentrée 2013. L'évolution des politiques éducatives et culturelles implique dès lors *de dépasser les logiques de juxtaposition et de mise en concurrence des offres culturelles pour leur substituer une politique éducative et culturelle intégrée¹².*

Depuis sa création en 2009, le FEJ a soutenu quinze expérimentations innovantes portant sur les pratiques artistiques et culturelles en faveur des jeunes.¹³

Ce nouveau programme d'expérimentation témoigne de l'intérêt du FEJ pour l'accès aux arts et à la culture pour tous les jeunes, dans un contexte de reconfiguration des politiques et des acteurs éducatifs et culturels.

Les enseignements des projets seront utiles pour penser l'articulation entre les échelons territoriaux (notamment entre les collectivités territoriales et l'Éducation nationale), l'individuel et le collectif, prendre en compte les besoins des jeunes en termes d'autonomie, de sociabilité, d'interactivité et favoriser la coopération entre des acteurs aux cultures et univers professionnels diversifiés.

10. Octobre Sylvie, « Les enfants du numérique : mutations culturelles et mutations sociales », *Informations sociales*, 2014/1, n° 181, pp. 50-60.

11. Enel Françoise, « La prise en charge des spécificités adolescentes par les politiques éducatives et culturelles des collectivités publiques », *Agora débats/jeunesse*, 2014/1, n° 66, pp. 119-133.

12. *Ibid.*

13. - Six projets s'inscrivaient dans le cadre du 4^{ème} appel à projets « Pratiques culturelles » visant à favoriser les usages, les pratiques et les formations culturelles des personnes qui en sont habituellement exclues. Neuf autres dispositifs ont par ailleurs été retenus au titre de l'opération « Imaginez maintenant » qui se proposait de soutenir des actions innovantes visant à favoriser l'insertion professionnelle dans des activités culturelles et artistiques.

2 - DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Tout en contribuant à favoriser l'égal accès à l'offre culturelle et à la pratique artistique de jeunes qui en sont territorialement et socialement éloignés, les six projets du programme d'expérimentation du FEJ **ont pour finalité première de contribuer à l'épanouissement du jeune par la construction de son identité, l'apprentissage d'une discipline notamment par la pratique artistique, le développement de la confiance et de l'estime de soi, l'écriture de son histoire, le développement de son imagination.**

Ainsi, les projets intègrent dans leurs démarches d'expérimentation, ces trois piliers complémentaires : **faire, voir et réfléchir et échanger.**

Suivant ce triptyque, il s'agit ainsi d'inciter les jeunes à produire eux-mêmes des œuvres artistiques, à éveiller la curiosité et la découverte de l'art et du patrimoine culturel tout en développant un regard critique ainsi qu'une culture personnelle sur les œuvres.

■ Exemple : le projet « L'école harmonique » porté par l'association « Le poème harmonique - HAP Culture _ 22

S'inspirant du programme d'éducation musicale développé au Venezuela dont la mission sociale et citoyenne est d'inscrire la pratique orchestrale comme un modèle de fonctionnement pour une communauté : « El sistema » ; L'Ecole Harmonique et plus particulièrement l'ensemble de musique baroque « le Poème Harmonique » a développé un projet à visée culturelle et sociale sur le territoire haut-normand.

Ce projet tend à offrir à des enfants et des jeunes, issus des quartiers prioritaires, une formation de pratique musicale de qualité, à la fois très régulière et inscrite dans la durée.

Les enfants et les jeunes sont intégrés dès le plus jeune âge à un groupe orchestral, dans le cadre duquel ils développent une pratique instrumentale, connectée à l'activité artistique des « Poèmes harmoniques ».

Les objectifs de ce projet sont diversifiés:

- Permettre à de jeunes enfants non musiciens d'accéder à une formation artistique exigeante et de qualité, développer leur ouverture culturelle et leurs connaissances musicales ;
- Lutter contre l'exclusion d'enfants issus des quartiers dits sensibles et contribuer à leur réussite scolaire par le biais de dispositions acquises au cours de la formation musicale ;
- Transmettre des valeurs de citoyenneté telles que la solidarité, l'épanouissement personnel à travers l'émotion collective que procure une pratique orchestrale.

La portée éducative est garantie par une inscription de ces projets dans la durée à partir de séquences d'intervention longues et régulières. Par le biais des compétences et des aptitudes développées au cours des expérimentations, certains projets ambitionnent de faire acquérir aux enfants des dispositions transférables aux apprentissages scolaires et propices à l'intégration du « métier d'élève ».

Certains projets ciblent plus spécifiquement les intervenants auprès des jeunes par des actions de formation afin de garantir la qualité pédagogique et culturelle des prestations et savoirs artistiques proposés.

Ces projets ont par ailleurs pour caractéristique de répondre aux besoins des jeunes les plus en difficulté et de développer des activités prioritairement dans des secteurs comme les zones urbaines sensibles ou les zones rurales.

■ **Un exemple : le projet « Musique itinérante, une dynamique pour la jeunesse » porté par l'association « Les concerts de poche » - HAP CULTURE _ 18**

Ce projet vise à favoriser la fréquentation et l'accès aux ressources culturelles du territoire à un public nouveau de jeunes socialement et géographiquement éloignés (quartiers dits sensibles, zones rurales). « Les concerts de poche » articulent des actions de formation à des ateliers de création et des concerts dans une logique globale et de rééquilibrage de l'offre culturelle territoriale.

« Les concerts de poche » constituent une première expérience de pratique artistique et culturelle qui encourage les jeunes les plus néophytes et les plus éloignés de la pratique musicale à se sentir potentiellement créateurs et à s'inscrire dans les pratiques régulières, des chorales, des écoles de musique ou de théâtre...

Il s'agit pour les porteurs de projet de répondre aux objectifs suivants :

- Donner à tous les jeunes les mêmes chances d'accéder à la musique classique et à une pratique individuelle et collective et plus largement au patrimoine culturel ;
- Favoriser l'épanouissement, la réussite scolaire et l'intégration des jeunes grâce à la création et à la pratique collective ;
- Encourager le développement des liens intergénérationnels et la mixité des publics, redécouvrir le plaisir du « vivre ensemble », le respect et l'écoute de l'autre ;
- Dynamiser les territoires ciblés.

L'ensemble des expérimentations ciblent 74 200 jeunes bénéficiaires. Alors que l'offre locale de dispositifs culturels se polarise le plus souvent sur le public des enfants et des élèves du premier degré¹⁴, une partie des projets soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse inclut des adolescents et de jeunes adultes. La durée de financement de ces expérimentations n'excède pas deux ans.

14. *Ibid.*

3 - ÉVALUATION

L'évaluation se propose de questionner les enjeux de l'expérimentation à travers quatre prismes :

- la mise en œuvre et l'appropriation de la démarche « Faire, voir et réfléchir » des actions expérimentées dans le parcours artistique et culturel des jeunes ;
- l'effet des actions sur l'élargissement social des publics pratiquant une activité artistique et leur appropriation par le public visé (jeunes ciblés et intervenants formés) ;
- l'articulation et la mise en cohérence des expérimentations avec les projets culturels mis en place par l'Education nationale et les collectivités locales ;
- les conditions de la transférabilité des pratiques expérimentées :

Dans quelle mesure les modalités et les stratégies mises en place par les expérimentateurs pourront-elles permettre la pérennisation et la capitalisation des actions expérimentées, afin de rendre possible leur inscription dans la durée au sein des territoires et des parcours artistiques et culturels des jeunes ?

L'évaluation sera l'occasion d'échanger avec les acteurs des différents projets pour engager une démarche réflexive et comparative, afin de faciliter l'émergence des conditions de mise en œuvre, de succès et d'essaimage des initiatives soutenues.

Une attention particulière sera portée à la capacité des expérimentations à réinterroger voire renouveler l'approche de l'Education artistique et culturelle en direction des jeunes ainsi qu'à tenir compte des représentations et pratiques des jeunes bénéficiaires.

L'évaluation devra présenter des approches croisées en matière de recueil de données reposant sur des investigations approfondies sur des échantillons raisonnés. A titre indicatif, celles-ci pourront reposer sur les méthodes suivantes :

- Mise en place d'outils de suivi des projets, en s'appuyant sur des outils préexistants (tableaux de bords et bases de données des porteurs de projets concernés) ;
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs ou de type récits de vie auprès de jeunes bénéficiaires et des familles aux profils et aux parcours différenciés ;
- Mise en place de méthodes de recueil innovantes auprès d'adolescents et de jeunes enfants ;
- Mise en œuvre de « focus groups » de jeunes et des familles ;
- Mise en œuvre d'entretiens collectifs auprès des professionnels en contact avec les jeunes ; enquêtes monographiques ;
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels impliqués dans le dispositif,

Afin de répondre à ces objectifs, l'évaluateur devra démontrer sa capacité à mobiliser et maîtriser les concepts de capital culturel, de transmission ascendante, descente dans l'analyse des réalités sociales au sein des expérimentations. Une attention particulière sera portée à l'analyse des différentes formes et mutations de la transmission culturelle des jeunes.

4 - CALENDRIER

Mise en œuvre des actions :	1 ^{er} septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2016
Mise en ligne de l'offre d'évaluation :	30 mars 2015
Clôture de l'appel d'offre d'évaluation :	30 avril 2015
Sélection de l'évaluateur :	30 mai 2015

5 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS

HAP_017, « [Concilier mode de garde et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique \(création de pôles régionaux et formation\)](#) », Réseau Môm'Artré

HAP_018, « [Musique itinérante, une dynamique pour la jeunesse](#) », Les Concerts de Poche

HAP_019, « [Entrons dans la danse](#) », Centre National de la Danse (CND)

HAP_020, « [PARCOURS, le Théâtre de la Ville s'engage auprès des enfants](#) », Théâtre de la ville

HAP_021, « [Cinéma et temps périscolaire : promouvoir l'égalité d'accès aux arts et à la culture](#) », 1000 VISAGES Productions

HAP_022, « [L'école harmonique : un ambitieux projet d'action sociale et culturelle sur le territoire haut-normand](#) », Le Poème Harmonique – Vincent Dumestre



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

APDOM4

« PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES PAR LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES »

Juin 2015



L'appel à projets « Prévention des violences faites aux femmes par la lutte contre les stéréotypes sexistes » - APDOM4 a été lancé en mai 2014 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Il concerne les territoires des outre-mer.

1 - ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Avec une femme sur dix déclarant être victime de violences conjugales et 154 000 déclarant avoir été victimes de viol, la connaissance plus précise de l'ampleur des violences dans la sphère privée comme dans l'espace public soulève des enjeux pour les politiques publiques. Longtemps occultées dans les statistiques publiques, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), lancée en 2000 par l'Institut national d'études démographiques (INED), a permis de mieux mesurer statistiquement l'ampleur des violences faites aux femmes et de documenter leur nature protéiforme. Par la suite, différentes enquêtes ont montré que c'est au sein de la sphère conjugale que l'on enregistre le plus de violences.

Dans les départements d'outre-mer, ce phénomène est plus particulièrement prégnant :

- En Guadeloupe, entre 2008 et 2011, quinze femmes ont été victimes de meurtres, dont la moitié ont été commis par le conjoint ou le partenaire. De plus, les violences intrafamiliales, très fréquentes, font rarement l'objet de plaintes. En Martinique, l'enquête « Genre et violences interpersonnelles en Martinique » réalisée en 2008 révélait que 7,3 % des femmes déclaraient avoir été victimes d'attouchements et 8 % de viols ou tentatives de viol survenus avant leurs 18 ans, les auteurs désignés étant des membres de la famille pour trois femmes sur quatre. Dans leur vie de couple, environ un quart des personnes ont été soumises à des atteintes à leur dignité ou à des violences psychologiques pendant les douze derniers mois. Un peu plus de 13 % des femmes ont déclaré avoir subi au moins une atteinte ou une agression dans l'espace ou dans un lieu public au cours des douze derniers mois. Ce sont les insultes qui sont les faits les plus souvent déclarés par les deux sexes, suivis par les propos ou gestes sexuels gênants ou obscènes.¹
- En 2011, six réunionnaises sont décédées sous les coups de leur conjoint. Ce chiffre représente près de 4 % des femmes ayant succombé aux violences de leur partenaire au niveau national (alors que La Réunion ne représente que 1 % de la population française). Selon une enquête « Cadre de vie et sécurité » menée en 2009-2010 à La Réunion, 9 % seulement des cas de violences physiques conjugales et des violences sexuelles donnent lieu à un dépôt de plainte.

Comme le rappellent Elisabeth Brown et Isabelle Widmer dans une publication intitulée « Violences envers les femmes en métropole et outre-mer : continuités et différences »², la mise en œuvre des enquêtes ENVEFF outre-mer a été plutôt portée par des acteurs de terrain avec quatre enquêtes pilotes réalisées aux Antilles-Guyane et à La Réunion en 2001, sur des échantillons de 150 à 200 femmes de chaque département. Seule La Réunion a pu aboutir à la phase définitive de l'enquête. En 2008, l'enquête « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique » a été conduite selon les mêmes

1. Lefaucheur Nadine, Brown Elisabeth, Ozier-Lafontaine Léonciné, Kabile Joëlle (dir.), Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe, Genre et violences interpersonnelles à la Martinique, Paris, l'Harmattan, novembre 2011.

2. Brown et Widmer, opt. cit.

principes généraux que ceux de l'ENVEFF, mais avec un questionnaire interrogeant également des hommes.

Des déclinaisons locales ont été conduites de façon autonome en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, en 2002 et 2003. Les résultats indiquent que « *si les taux de chaque type de violence sont du même ordre de grandeur pour la métropole et l'île de La Réunion, les valeurs sont très supérieures en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, avec des taux de violences physiques et sexuelles sept fois plus élevés* »³. Dans tous les cas, « *partout, ce sont les femmes les plus jeunes qui subissent le plus de violences, qu'elle qu'en soit la nature* »⁴.

L'enquête ENVEFF et plus largement les recherches en sciences sociales relancent les enjeux et la nécessité de nouvelles politiques publiques pour prévenir les violences faites aux femmes. Celles-ci appellent un travail sur les représentations que notre société véhicule et conforte dans les médias, la culture, l'éducation, le sport, la publicité. Le stéréotype est en effet une croyance partagée ou non sur les caractéristiques personnelles, traits de personnalité et/ou comportements d'un groupe de personnes⁵. Les représentations stéréotypées et, parfois, dégradantes des femmes véhiculées de manière diffuse dans la société sont le terreau des violences envers les femmes et compromettent les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes subissent davantage d'agressions à caractère sexuel et de violences verbales que leurs homologues masculins. Les insultes par rapport au genre, à la tenue vestimentaire ou à l'apparence physique se retrouvent plus souvent chez les filles⁶. La mesure et l'identification des différentes formes de violences plaident en faveur de politiques de prévention adaptées, évolutives et globales. En effet, même si la perception de l'évolution des relations filles-garçons semble positive, 60 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans estiment que les préjugés sexistes persistent au sein de leur génération. L'action sur les représentations sexistes auprès des jeunes est, en conséquence, devenue une priorité des politiques publiques visant à créer les conditions d'un respect mutuel entre femmes et hommes et à réduire les comportements ou attitudes tendant à inscrire hommes et femmes dans des rapports de domination et à tout le moins inégaux.

Le FEJ en partenariat avec la Direction générale des outre-mer (DGOM) et Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), a lancé en 2014 un appel à projets spécifique sur la prévention des violences faites aux femmes à destination des territoires d'outre-mer. Il a pour objet de prévenir les violences faites aux femmes par la mise en œuvre d'actions de lutte contre les stéréotypes sexistes en mobilisant et sensibilisant les jeunes et les acteurs locaux.

Le programme d'expérimentation « Prévention des violences faites aux femmes par la lutte contre les stéréotypes sexistes », s'inscrit dans un contexte politique fort, marqué par le Comité interministériel des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012, la mesure 3.10 du Plan 2014-2016 de lutte contre les violences faites aux femmes et la loi du 4 août 2014 qui ambitionne de réduire l'écart entre l'égalité des droits et l'égalité effective entre les femmes et les

3. Ibid.

4. Ibid.

5. Leyens Jean-Philippe, Yzerbyt Vincent, Schadron Georges, *Stéréotypes et cognition sociale*, Bruxelles, Mardaga, 1996.

6. DEPP-MEN, « La perception du climat scolaire par les collégiens reste positive », Note d'information, n°13.26, novembre 2013.

hommes, notamment dans le domaine des violences. Dans le prolongement des préconisations de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif 2013-2018, l'action publique cherche à promouvoir une culture de l'égalité à travers le développement d'outils pédagogiques et les attitudes des professionnels.

Parallèlement, le champ scientifique investit de plus en plus la question des effets de l'action publique sur les phénomènes de violences et d'inégalités. L'enquête VIRAGE (Violences et Rapports de Genres) conduite par l'Institut national d'études démographiques (INED), approfondit les données de l'enquête ENVEFF en offrant, plus spécifiquement, la possibilité de mesurer et de rendre compte des effets des politiques de sensibilisation et de formation des professionnels sur les violences faites aux femmes. Les enseignements de l'évaluation du programme d'expérimentations soutenu par le FEJ participeront à la production d'analyses renouvelées sur l'efficacité d'actions de prévention menées auprès des jeunes, de leurs familles et des autres adultes au contact des jeunes.

2 - DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

L'objectif général de l'appel à projets APDOM4 est de prévenir les violences sexistes, qu'elles s'expriment dans le cadre familial comme dans l'espace public. Il concerne les territoires suivants : les cinq Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion), Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

La mise en œuvre de cet objectif repose sur des actions de sensibilisation aux stéréotypes et violences sexistes dans les différentes instances socialisatrices des jeunes. En l'occurrence, les expérimentations auprès des jeunes et de leurs familles ciblent prioritairement le milieu scolaire (plus particulièrement le secondaire et le supérieur), les accueils collectifs de mineurs (temps périscolaire et autres) ainsi que les professionnels qui les encadrent.

Certains projets mettent en place des actions transversales aux trois domaines.

Premier champ d'intervention : sensibilisation des jeunes en milieu scolaire et universitaire

Il s'agit de soutenir, notamment à travers une approche d'« empowerment », des actions de sensibilisation auprès des jeunes en milieu scolaire ou universitaire. Instance de transmission de savoirs disciplinaires et de socialisation des jeunes, l'École joue un rôle prépondérant dans la constitution des identités de sexe. L'École véhicule des savoirs de sens commun⁷ où les élèves apprennent et intègrent, à travers les disciplines, les interactions avec les enseignants et entre les groupes de pairs, des comportements dits masculins ou féminins⁸.

7. Mosconi Nicole, « Filles/garçons : éducation à l'égalité ou transmission de stéréotypes sexistes ? », *Profession banlieue*, n°4, mars 2010.

8. Durut-Bellat Marie, *L'école des filles*, Paris, l'Harmattan, 1990.

Ce premier axe vise à sensibiliser les jeunes aux notions de dignité, d'égalité et de respect mutuel par le biais d'actions de prévention des violences faites aux femmes.

L'un des enjeux de cet appel à projets repose sur la capacité des projets à susciter des prises de conscience et un regard critique de publics de jeunes diversifiés (territoires, niveaux de scolarisation, âges) sur la fabrication des représentations sexistes. L'apprentissage de l'égalité, la déconstruction de vecteurs de stéréotypes sexistes tels que les mythes et le langage, et un accompagnement adapté aux différents publics peuvent contribuer à prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Les projets retenus privilégient l'information par les pairs, la mise en place et la création d'outils, notamment numériques, pour faciliter l'appropriation et l'intégration de la lutte contre les stéréotypes et les violences faites aux femmes.

Certains projets proposent des actions pour encourager la coordination des acteurs ou encore développer des actions de lutte contre les stéréotypes de sexe auprès des familles.

■ **Illustration d'un projet s'inscrivant dans le cadre scolaire : l'expérimentation « Dansons ensemble ! » portée par le Collège Montgaillard à La Réunion, APDOM4_44.**

L'objectif de cette expérimentation conduite dans un établissement d'éducation prioritaire est de déconstruire les stéréotypes sexistes sur les corps par l'apprentissage de différentes danses. Il s'agit de permettre aux élèves du collège de développer une relation fondée sur le respect mutuel grâce à l'apprentissage de danses (tango, salsa, « danse contact ») dans lesquelles l'écoute, le partage et la confiance en l'autre sont constitutifs de la pratique. D'autre part, il s'agit de créer une réflexion avec les élèves autour des différents stéréotypes véhiculés autour du corps de chacun en lien avec différentes danses, et de diffuser leur point de vue, leurs représentations de départ, l'évolution des débats engagés sur différents événements en lien avec le thème (conflit entre filles et garçons, stéréotypes relatifs à chaque danse, etc.).

Enseignements attendus :

Ce projet permettra d'engager une démarche réflexive sur l'apprentissage de la danse comme vecteur de prévention des représentations sexistes et des violences faites aux femmes. Une analyse de la déconstruction des stéréotypes sexistes à la lumière des représentations des corps sexués permettra de produire des enseignements utiles sur les modalités et outils d'éducation non sexiste au sein des différentes cultures de La Réunion. En outre, il s'agira d'appréhender l'effet de l'initiation d'une danse mixte aux jeunes par d'autres jeunes sur leur implication dans la prévention des comportements sexistes et des violences faites aux femmes. Les modalités d'intervention, notamment l'approche par la pratique corporelle de la danse et la compétence artistique constituent un angle d'analyse et d'observation intéressant pour appréhender les vecteurs les plus favorables à l'intégration de principes et comportements non sexistes (Cf. Orientation des filles et approches par compétences).

Deuxième champ d'intervention : sensibilisation des jeunes en dehors du milieu scolaire

En dehors du milieu scolaire, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans l'enfance à fréquenter les activités de loisirs, mais dès l'entrée dans l'adolescence elles quittent les structures et disparaissent des fréquentations⁹. Une des explications possibles du décrochage des filles¹⁰ réside dans la stratification et la hiérarchisation sexuée et sociale de ce type de loisirs, et notamment au sein des pratiques sportives et culturelles. Cette segmentation entre filles et garçons s'opère aussi bien dans la répartition des filles et garçons selon les activités ou l'assignation à des rôles de sexe au sein même des activités.

Les projets sélectionnés proposent des actions de sensibilisation en s'appuyant sur des outils pédagogiques permettant de favoriser au travers des activités culturelles et sportives des comportements de respect de l'autre et d'égalité propices à prévenir les violences sexistes à l'égard des jeunes femmes. Les expérimentations proposées portent notamment sur les accueils collectifs de mineurs pour sensibiliser les jeunes et les professionnels d'animation. Les structures mobilisent des méthodes d'éducation à l'égalité ou d'éducation aux médias existantes en prenant en considération les contextes locaux et la spécificité des publics visés.

■ **Présentation d'une expérimentation en dehors du milieu scolaire : le projet « Parlons-en encore » porté par l'Association ADER en Guyane, APDOM4_13.**

Cette expérimentation poursuit un programme de prévention et de réduction des risques sexuels initié en 2012. Ce projet consiste à croiser la prévention des risques de transmission du VIH et les rapports de genre afin de lutter contre les formes de violences sexuelles, en particulier dans les quartiers et au sein des différentes communautés guyanaises.

Il s'agit de développer l'accès à la prévention des violences sexuelles, en tenant compte de la dynamique de genre en jeu, des populations vivant à Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Macouria (Guyane) par le développement d'actions ciblées de prévention et l'appui aux acteurs sur la zone.

- Renforcer les actions de prévention et d'éducation à la sexualité, afin de prévenir les violences sexuelles ;
- Développer des actions de prévention dans les quartiers et auprès de l'ensemble des communautés (haïtiens, dominicains, brésiliens, guyaniens, noir-marrons, amérindiens, etc.) ;
- Appuyer, accompagner et former les salariés et bénévoles, en interne, et les partenaires opérationnels sur la zone, les sensibiliser aux rapports sociaux de genre ;
- Développer les compétences de personnes-relais dans différentes communautés, milieux, tranches d'âge...

9. Bacou Magalie, Raibaud Yves, « Introduction », *Agora débats/jeunesses*, 2011/3 N° 59, p. 54-63

10. Marujouls Édith, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde », *Agora débats/jeunesses*, 2011/3 N° 59, p. 79-91.

Enseignements attendus :

Cette démarche sur la déconstruction de l'identité masculine auprès des élèves peut produire des enseignements sur les leviers et freins sur la constitution des représentations stéréotypées des filles et des garçons. Il sera également intéressant d'observer l'apport des bénévoles relais et des professionnels dans l'évolution des représentations du genre et des violences dans les quartiers et selon les communautés rencontrées.

- Intérêt d'analyser la démarche auprès des habitants des quartiers ;
- Interroger l'articulation et la continuité entre les interventions en milieu scolaire et hors scolaire ;
- Focus sur l'observation de la transmission entre professionnels formés et les jeunes ;
- Point de comparaison entre les jeunes en milieu scolaire et hors scolaire.

Champ d'intervention transversal : formation des professionnels en contact avec les jeunes

L'appel à projets porte une attention particulière à la formation des professionnels en contact avec les jeunes.

Ce troisième champ d'intervention, transversal aux deux précédents, vise à renforcer la formation des bénévoles et professionnels encadrant les jeunes à la lutte contre les stéréotypes et violences sexistes. L'enjeu est de sensibiliser le personnel d'animation ou directement en contact avec les jeunes à une culture d'égalité et d'accroître leur capacité d'intervention dans le domaine de la prévention des violences faites aux femmes. Les projets pourront porter sur la formation des cadres et la formation entre pairs afin d'introduire la question de l'éducation non sexiste dans les pratiques professionnelles et les modifier le cas échéant.

■ **Exemple d'une expérimentation concernant le cadre professionnel : le projet « Réseau régional de référent(e)s lutte contre les stéréotypes mobilisé(e)s autour de la prévention des violences faites aux femmes! » porté par l'association Chancegal à La Réunion, APDOM4_18.**

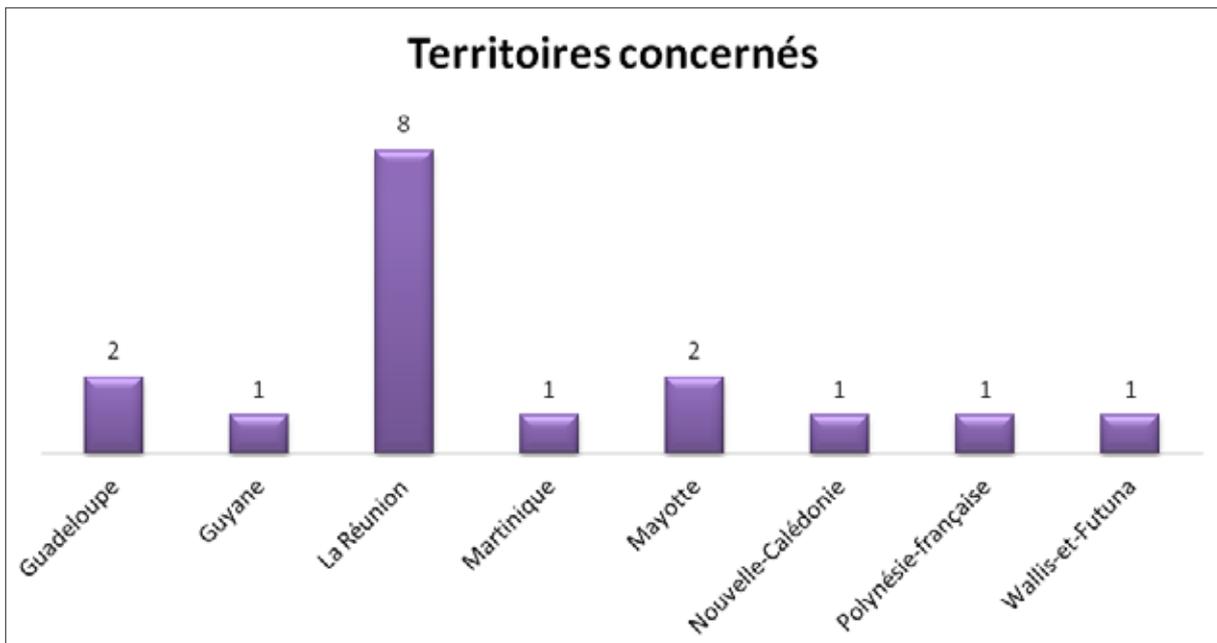
Le projet vise à structurer le réseau d'intervenants sur la problématique des violences faites aux femmes, notamment en mutualisant les outils de prévention, encore fortement disparates et différenciés selon les territoires et les intervenants.

Il s'agit de recenser et d'initier des acteurs et des actrices volontaires qui luttent contre les stéréotypes dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes à La Réunion ; de les fédérer dans le cadre d'un réseau de référent(e)s ; de mettre en place des rencontres, des séances de travail intégrant des formations communes adaptées aux différents publics afin de partager une culture d'éducation et de mise en place d'actions de sensibilisation autour de la thématique ; et d'expérimenter l'harmonisation des interventions auprès des différents publics cibles pour en évaluer la pertinence et la capacité de mise en œuvre commune.

Enseignements attendus :

Ce projet doit aboutir à la structuration du réseau et à une meilleure couverture des publics concernés par la lutte contre les violences faites aux femmes grâce à une meilleure organisation des acteurs et des pratiques collaboratives de travail. L'évaluation devra être attentive à l'évolution et la nature des relations partenariales, aux effets de cette structuration sur les approches et les outils déployés ainsi que sur l'évolution des représentations des stéréotypes et des violences parmi les jeunes. Une cartographie des réseaux (évolution, structuration, interaction) serait un plus. Il serait aussi intéressant d'observer les processus de légitimation des différents acteurs à intervenir dans ce domaine (compétences, évolution des champs d'intervention, historicité).

Les seize projets sélectionnés représentent une enveloppe de 800 000 euros et devraient bénéficier à près de 16 000 jeunes et professionnels en contact avec les jeunes. Si les territoires de déploiement concernent l'ensemble des territoires et départements d'outre-mer, La Réunion concentre près de la moitié des expérimentations (8 projets). Un seul projet est déployé à un échelon interterritorial (Mayotte et Nouvelle Calédonie).



■ **Présentation du projet Interterritorial « À QUOI JOUES-TU ? » Lutte contre les stéréotypes sexistes à destination des professionnels de l'éducation d'outre-mer, porté par les Ceméa, APDOM4_23.**

Cette expérimentation a déjà été réalisée entre 2004 et 2006 avec le soutien de la Commission européenne. Le projet présenté a été adapté aux contextes culturels et sociaux d'outre-mer (y compris le phénomène de créolisation).

Il repose sur une démarche pédagogique et sur la conception d'un outillage (modules de formation, actions de sensibilisation, questionnement, jeux de rôles...) autour de la lutte contre les stéréotypes en milieu scolaire, périscolaire, universitaire et professionnel, dans le champ de l'éducation formelle et non formelle, à destination des éducateurs et des encadrants, et en associant les associations territoriales des Ceméa outre-mer concernées ainsi que l'association nationale.

Ce projet a pour objectif d'adapter un programme d'éducation non sexiste initié auprès d'enfants de moins de six ans à des jeunes plus âgés (collège/lycée).

Enseignements attendus : Un programme de cette ampleur devra démontrer sa capacité à s'essaimer sur les deux territoires tout en se déclinant aux contextes territoriaux et aux différents espaces de socialisation des jeunes dans un cadre d'action cohérent avec le programme. Le FEJ attend de ce programme un écho fort dans l'orientation des politiques publiques. Le protocole d'évaluation devra insister sur la dimension inter régionale (Mayotte et Polynésie).

Concernant les champs de l'expérimentation, quinze projets s'inscrivent dans le cadre scolaire, neuf ciblent le cadre scolaire et hors scolaire, sept incluent les professionnels, un concerne exclusivement les professionnels en contact avec les jeunes et un est transversal aux différents publics (jeunes et professionnels) et champs d'intervention.

Enfin, ces projets sont portés principalement par des associations (quatorze projets pour deux portés par des établissements scolaires).

3 - ÉVALUATION

L'objectif de l'évaluation est d'analyser les formes, les leviers et les obstacles concernant la mise en œuvre des actions de sensibilisation des jeunes aux stéréotypes et violences sexistes dans différents environnements de socialisation (scolaire, périscolaire, familial, etc.). L'analyse devra tenir compte des spécificités propres à chaque âge et à chaque territoire. Il s'agit aussi d'étudier les conditions de coordination et de formation des professionnels en contact avec les jeunes aux principes d'éducation non sexiste, et des mécanismes d'appropriation et de pérennisation des expérimentations.

L'évaluation devra être attentive aux définitions des stéréotypes et violences sexistes ainsi qu'aux questions de genre retenues par les différentes catégories d'acteurs ainsi qu'à l'hétérogénéité des publics et des territoires. L'examen des dispositifs devra également tenir compte des formes d'appuis et de résistances qui s'expriment au sein et à la périphérie des expérimentations.

Il est attendu de l'évaluation une analyse :

- 1 - des outils et moyens déployés pour favoriser des pratiques éducatives non sexistes en vue de prévenir les violences ;
- 2 - des trajectoires et profils des publics ciblés par l'expérimentation ;
- 3 - des leviers et obstacles à l'adhésion et à l'appropriation des actions expérimentées par les publics ciblés ;
- 4 - des conditions et moyens de coordination, de structuration et de mutualisation des pratiques entre acteurs afin d'encourager la constitution d'une culture d'égalité.

La plupart des projets se terminant fin 2016 (seul un projet se termine en août 2017), le rapport final de l'évaluation sera attendu pour le 31 janvier 2017.

4 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets :	6 mai 2014
Date limite de dépôt des projets :	6 juillet 2014
Sélection des projets :	6 et 21 novembre 2014
Publication des résultats de sélection des projets :	15 décembre 2014
Date de démarrage des projets :	janvier 2015
Lancement de l'appel à offres d'évaluation :	19 février 2015
Date limite de dépôt des candidatures des évaluations :	15 avril 2015
Publication des résultats concernant la sélection de l'équipe d'évaluateurs :	mai 2015
Durée des projets :	2 ans maximum

5 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS

- APDOM4_08**, « [Lycéen-ne-s : "Tous et toutes ensemble contre les stéréotypes sexistes"](#) », Association Initiative Eco
- APDOM4_13**, « [Parlons-en encore](#) », Actions développement, éducation, recherche (ADER)
- APDOM4_16**, « [Sortir ensemble, se découvrir dans la différence et se respecter](#) », Association des Maisons de la Famille de la Réunion – Écoles des Parents et des Éducateurs (AMAFAR-EPE)
- APDOM4_18**, « [Réseau régional de référents es lutte contre les stéréotypes mobilisés ées autour de la prévention des violences faites aux femmes](#) », Chancegal
- APDOM4_19**, « [Égalité filles garçons, des jeunes pour prévenir et agir](#) », Club animation prévention
- APDOM4_23**, « [A quoi joues-tu ?](#) » Lutte contre les stéréotypes sexistes à destinations des éducateurs d'outre-mer, Ceméal de la Réunion
- APDOM4_25**, « [La maison des adolescents s'engage dans la lutte pour l'égalité des sexes](#) », Tama
- APDOM4_26**, « [Vivre ensemble, s'épanouir ensemble](#) », Collège Adrien Cerneau
- APDOM4_28**, « [L'improvisation théâtrale : outil de lutte contre les stéréotypes](#) », Gwad-Impro
- APDOM4_29**, « [Lutter contre les violences faites aux femmes promouvoir-mobiliser des moyens pour agir](#) », Lea ki aluga - osez
- APDOM4_44**, « [Dansons ensemble !](#) », Collège Montgaillard
- APDOM4_47**, « [On se questionne et on s'implique pour prévenir les violences](#) », Union des femmes réunionnaises
- APDOM4_50**, « [Lire et construire les relations entre filles et garçons](#) », Association Sansévèria prix carbet des lycéens
- APDOM4_51**, « [Elèves, équipes éducatives, parents et adultes du quartier, tous contre les violences sexistes et pour l'égalité filles garçons](#) », AD974 planning familial
- APDOM4_53**, « [Déconstruire collectivement les stéréotypes sexistes sur l'île de la Réunion](#) », Unef la Réunion
- APDOM4_54**, « [Embrasse-moi si tu m'aimes](#) », Vahine orama no moorea



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

AP5

« MOBILITÉ INCLUSIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI »

Juin 2015



L'appel à projets « MOBILITE INCLUSIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI » - AP5 a été lancé en mai 2014 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

1 - LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Ministère en charge de la Jeunesse avec le soutien du mécénat du Groupe TOTAL, partenaire du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, a lancé un appel à projets visant à favoriser la mobilité inclusive et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes, afin d'apporter des éléments nouveaux sur cette question et notamment sur l'identification des mécanismes permettant de lever les freins à la mobilité des jeunes et d'améliorer leur employabilité.

Les jeunes sont en effet de plus en plus confrontés à la difficulté de trouver un emploi et de s'y maintenir. Depuis 2008, le taux de chômage des jeunes actifs (15-24 ans) a atteint des niveaux records, plus d'un jeune sur cinq est au chômage, soit 900 000, selon une étude du CAE d'avril 2014. De même que la santé, le logement et la formation, la mobilité constitue un frein dans l'accès à l'emploi. La majorité des jeunes en difficulté d'insertion ne détient pas le permis de conduire : seul un jeune sur trois pris en charge par une mission locale par le biais d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en est titulaire¹.

L'évaluation du dispositif « 10 000 permis pour réussir » porté par le FEJ, a montré la grande difficulté que représente pour ces jeunes l'accès à la conduite. Deux ans après l'entrée dans ce dispositif, qui offrait un soutien financier et un accompagnement renforcé aux bénéficiaires, plus d'un jeune sur deux n'a pas réussi à obtenir le permis de conduire et près de deux jeunes sur trois n'ont pas encore de véhicule. Or, le permis de conduire est très souvent le seul diplôme que peut indiquer sur son CV le jeune vivant dans les quartiers prioritaires ou en zone rurale.

La question de la mobilité sur le territoire est particulièrement importante dans un contexte où les zones d'emploi ne sont pas touchées de la même manière par le chômage², poussant les demandeurs d'emploi à élargir leur recherche. Les emplois les moins qualifiés étant souvent ceux pour lesquels les distances domicile-travail sont les plus longues. **Ce frein à l'accès à l'emploi touche d'autant plus les jeunes les moins qualifiés**, qui sont au chômage à 47 % en 2013 contre 29 % en 1990, soit une augmentation de +18 points en treize ans, selon une étude de l'INSEE du 4 décembre 2013.

Par ailleurs, certaines offres d'emploi nécessitent que les candidats soient mobiles : nombre de secteurs économiques – par exemple, la grande distribution, la restauration, le bâtiment, les services personnels et domestiques – présentent des caractéristiques qui rendent complexe la mobilité de leurs employés : intérim, changements fréquents de lieux de travail, travail en horaires décalés, etc. Les jeunes travaillant dans ces secteurs sont victimes d'une mobilité contrainte.

1. Lionel Bonnevalle, « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010 », *Dares Analyses*, janvier 2012, n°08.

2. D'après les données de l'INSEE pour le dernier trimestre 2014, les taux de chômage par zone d'emploi varient entre 4,9 % et 18 %.

Les freins à la mobilité sont aujourd'hui de plusieurs ordres :

- **Économiques** : les transports représentent aujourd'hui environ 15 % du budget des ménages français qui utilisent, pour plus de 70 % d'entre eux, la voiture individuelle pour se rendre à leur travail, notamment dans les zones périurbaines et rurales. La situation est en effet particulièrement difficile en milieu périurbain ou rural où le maillage des transports collectifs est moins développé, rendant souvent incontournables les moyens de transport individuel qui peuvent s'avérer onéreux.
- **Liés aux compétences associées à la mobilité** : être mobile nécessite une maîtrise suffisante de la lecture et de l'écrit nécessaire pour l'obtention du permis de conduire, des capacités à se repérer sur un plan, des capacités psycho-sociales, etc.

2 - PROJETS EXPÉRIMENTÉS

Seize projets ont été sélectionnés pour un montant global de 1 700 000 €. Ces projets feront l'objet d'une évaluation commune, externe et indépendante, par une équipe sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres d'évaluation.

Par ailleurs, le cahier des charges de l'appel à projets prévoyait, outre le soutien aux projets expérimentaux, qu'une part du budget de l'appel à projets serait affectée, en tant que de besoin, à l'accompagnement des structures sélectionnées.

Caractéristiques des projets retenus :

Les expérimentations devraient toucher plus de 14 000 jeunes bénéficiaires. Les territoires de déploiement sont répartis sur l'ensemble du territoire français. Les jeunes ultramarins seront également concernés puisqu'un projet est déployé à la Réunion. Enfin, deux projets couvrent plus de trois régions. Les porteurs de projet sont essentiellement des associations.

Les expérimentations lauréates de l'appel à projets AP5, visent le développement de projets favorisant l'employabilité des jeunes par des **solutions de mobilité variées et adaptées** au plus près des besoins des publics en insertion et qui ne visent pas exclusivement l'« automobilité ». Chaque projet doit viser l'accompagnement d'au moins 300 jeunes par an et peut consister en une extension d'un dispositif existant, pour enrichir son offre en direction des jeunes ou accroître sa couverture territoriale. Un même projet peut également être porté par plusieurs structures se fédérant autour de celui-ci, de façon à atteindre ce volume de bénéficiaires.

Les projets retenus se divisent en plusieurs catégories en fonction des items suivants :

- Le registre de la mobilité : certains projets mettent l'accent sur le diagnostic, grâce à un bilan mobilité, en identifiant notamment les freins psychologiques ; d'autres expérimentations développent différentes actions allant du diagnostic mobilité jusqu'à l'aide à l'achat de véhicule ; enfin d'autres projets se focalisent sur une seule action mobilité : location de bicyclettes par exemple.

◀ [Retour Sommaire annexe](#)

- Le couplage mobilité / insertion professionnelle permettant tout à la fois au jeune d'obtenir son permis de conduire et de vivre une première expérience de travail dans une entreprise.
- Le ciblage sur certains publics : les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, en zone périurbaine ou dans les zones rurales.

Les caractéristiques des structures lauréates :

Les seize projets retenus sont portés par des structures de taille et caractéristiques très différentes :

- Structures spécialistes de la mobilité et membres d'un réseau national : deux projets Wimoov et quatre projets portés par des adhérents de FARE ;
- Structures spécialistes de l'insertion des jeunes et membres d'un réseau national : un projet Compagnons bâtisseurs, un projet FACE, deux projets portés par des missions locales ;
- Structures spécialistes de la mobilité, locales et non membres d'un réseau : deux projets portés par Ecomobilité et par l'Ecole pour l'Emploi ;
- Structures locales, généralistes, qui se sont développées récemment sur la mobilité : quatre projets portés par Paindavoine, Montauban Services, Association Limousine Emploi Services et GIP réussir en Sambre Avesnois.

Territoires concernés	Nombre de projets
Aquitaine	1
Alsace	1
Bretagne	1
Centre	1
Champagne-Ardenne	1
Franche-Comté	1
Île-de-France	1
Languedoc-Roussillon	1
Limousin	1
Midi-Pyrénées	2
Nord-Pas-de-Calais	1
Rhône-Alpes	2
Plus de 3 régions	2

Quelques projets mobilité :

■ **Projet « En avant vers l'emploi : action globale de mobilité des jeunes intégrée aux politiques de l'emploi », porté par Mobilex - AP5_017**

Ce projet porté par MOBILEX vise quatre publics :

- les jeunes en emploi d'avenir en leur donnant la mobilité attendue pour un emploi durable,
- les jeunes en formation professionnelle en permettant l'accès à l'autonomie d'un jeune en apprentissage pour permettre son employabilité en fin de parcours,
- les jeunes voulant accéder à des emplois transfrontaliers en Allemagne,
- les jeunes salariés en insertion de l'I.A.E (Insertion par l'Activité Economique).

Ce projet s'appuie sur l'extension de la plate forme mobilité existante et un large partenariat : missions locales, l'Académie de Strasbourg, Renault, La Poste, FACE, Eurodistricts... Par ailleurs, favoriser l'accès des jeunes à l'emploi en Allemagne est un atout, compte tenu des besoins en emploi de cette zone géographique.

■ **Projet « Vivre la mobilité régionale, nationale et internationale, pour dynamiser son parcours personnel professionnel », porté par l'Association nationale des compagnons bâtisseurs - AP5_023**

Ce projet permet à des jeunes en difficulté au sein du réseau Compagnons Bâtisseurs, d'expérimenter et d'apprendre à apprécier la mobilité régionale, nationale ou internationale, via la participation à différentes actions (réhabilitation de logements), dans un processus d'accompagnement individuel et collectif, et qui pourra déboucher sur un emploi ou une formation.

Ce projet s'adresse aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, zones périurbaines ou rurales et/ou peu qualifiés.

■ **Projet « Fédération régionale des associations pour l'éducation de la route », porté par FARE Rhône-Alpes - AP5_038**

Le projet regroupe les adhérents de FARE Rhône-Alpes qui mettent en œuvre un accompagnement des personnes sur leurs projets de mobilité. Il vise quatre objectifs :

- 1 : Améliorer les aptitudes et capacités des jeunes à se mouvoir : renforcer les compétences mobilité de 700 jeunes.
- 2 : Accompagner les jeunes dans l'accès à un moyen de transport : 75 à 150 jeunes pourront accéder à leurs emplois ou formations.
- 3 : Accompagner les jeunes avec 400 aides financières : ponctuelles au déplacement ou dans leurs projets de financement visant l'accès à une mobilité durable.

■ **Projet « Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes », porté par Wimoov - AP5_086**

Ce projet consiste à mettre en place un accompagnement vers la mobilité pour l'emploi, à la fois, pédagogique, matériel et financier, de façon plus homogène dans l'ensemble du territoire couvert par les départements d'Indre et d'Indre-et-Loire. L'intervention de conseillers « mobilité » permettra d'apporter aux jeunes en parcours d'insertion une réponse rapide et pertinente en fonction des distances à parcourir en les orientant vers une solution de mise en mobilité immédiate adaptée (transport en commun, services de mise à disposition de solutions matérielles de déplacement, service de transport alternatif, etc.) et/ou vers une solution de mobilité différée (formation mobilité permettant d'acquérir de nouvelles compétences pour devenir autonome, préparation d'un permis, etc.). Le projet proposera la mise à disposition des solutions matérielles de déplacements, ainsi que des tarifs adaptés ou un accompagnement afin d'obtenir un soutien financier.

3 - ÉVALUATION

L'objectif du dispositif global de l'évaluation est d'éclairer les mécanismes à travers lesquels les dispositifs expérimentés permettent de lever les freins à la mobilité des jeunes et d'améliorer leur employabilité. L'évaluation investiguera notamment l'effet des actions sur des processus non cognitifs déterminants dans la recherche d'emploi (comme le fait d'acquérir une autonomie de déplacement, d'élargir « les possibles », d'acquérir une plus grande confiance en soi ou d'être plus motivé, etc.).

L'évaluation a également comme objectif de s'intéresser à l'articulation des solutions proposées avec les différents besoins de mobilité des jeunes, selon leur profil, le territoire (de résidence, de formation et/ou d'emploi), et dans une logique de construction et d'accompagnement des parcours d'insertion. Enfin, il est attendu de cette évaluation une réflexion sur le travail partenarial des différents acteurs concourant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, sur l'intégration des solutions de mobilité alternatives (proposées par les expérimentations) aux solutions déjà existantes et l'adaptation du nouveau maillage territorial aux territoires les plus isolés.

4 - ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé aux porteurs de projets qui le souhaiteront se matérialisera par un appui au développement des compétences d'une part, et par la possibilité d'être mis en réseau sur des points précis avec les autres lauréats de cet appel à projets, d'autre part.

La finalité de cet accompagnement est de rendre les structures porteuses de projet plus autonomes dans leur fonctionnement et vise à améliorer la démarche de professionnalisation des associations qui se sont portées candidates. La mise en commun de bonnes pratiques sur la thématique de la mobilité inclusive des jeunes, est de nature à enrichir la démarche expérimentale de chaque association.

De même, l'objectif de ce dispositif global de l'accompagnement est de pouvoir garantir une pérennité économique et une meilleure efficacité des projets sélectionnés. Il s'agira ainsi d'accompagner les structures selon trois étapes principales :

- Un diagnostic stratégique in situ d'une journée.
- Du conseil/accompagnement sur les points soulevés dans le diagnostic.
- Un partage des bonnes pratiques via une mise en réseau.

5 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets :	27 mai 2014
Date limite de dépôt des projets :	31 juillet 2014
Sélection des projets :	18 novembre 2014
Publication des résultats de sélection des projets :	31 décembre 2014
Date de démarrage des projets :	début 2015
Lancement de l'appel à offres d'évaluation :	février 2015
Date limite de dépôt des candidatures des évaluations :	30 avril 2015
Publication des résultats concernant la sélection de l'équipe d'évaluateurs :	mai/juin 2015
Durée des projets :	2 ans maximum

6 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS CONCERNÉES

- AP5_04**, « [Mouv'Jeunes en Pays de Brest](#) », Établissement Insertion Par la Formation (EIPF) Don Bosco
- AP5_16**, « [Mobil'emploi](#) », Association Noël-Paindavoine
- AP5_17**, « [En avant vers l'emploi](#) », Mobilex
- AP5_20**, « [Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes](#) », Montauban services
- AP5_21**, « [Garantie Mobilité](#) », Agence Ecomobilité
- AP5_23**, « [Vivre la mobilité régionale, nationale et internationale pour dynamiser son parcours personnel et professionnel](#) », Association Nationale Compagnons Bâisseurs
- AP5_36**, « [Wimooov - Gers et Hautes Pyrénées](#) », Wimooov
- AP5_38**, « [Mobilité et Insertion des jeunes Rhône Alps](#) », Fare Rhône Alpes
- AP5_43**, « [Mobi'Taf](#) », Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon
- AP5_44**, « [Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion](#) », Association Limousine Emplois Activités Services
- AP5_60**, « [Mobilité et Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi - MAJE](#) », Fondation Agir Contre l'Exclusion
- AP5_61**, « [Sachons bouger \(autrement vers l'emploi\)](#) », FARE
- AP5_74**, « [Bouger Travailler - Programme Aquitain de Mobilité pour l'Emploi](#) », Association Régionale des Missions Locales (ARML) d'Aquitaine
- AP5_86**, « [Accompagnement spécifique pour l'autonomisation du public jeune afin de favoriser leur accès à l'emploi sur l'Indre-et-Loire et l'Indre](#) », Mobilité Emploi 37
- AP5_87**, « [Opération Ressources Mobilité](#) », GIP Réussir en Sambre Avesnois
- AP5_89**, « [Scoot4emploi](#) », Convergence93

LE FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE EN 10 CHIFFRES

623 000	JEUNES BÉNÉFICIAIRES
176 M€	ENGAGÉS
716	PROJETS SOUTENUS
21	APPELS À PROJETS
2 220	DOSSIERS DE CANDIDATURE (RECEVABLES)
31	RÉGIONS ET COM
54	JURYS DE SÉLECTION, MOBILISANT PLUS DE
113	EXPERTS DES THÉMATIQUES
313	RAPPORTS FINAUX D'ÉVALUATION ATTENDUS
25	ATELIERS THÉMATIQUES NATIONAUX



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Juillet 2015